

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2016**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

## ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	Pages
/	Désignation de deux secrétaires de séance et adoption des comptes rendus du conseil municipal du 15 décembre 2015	5

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<b>2016-119</b>	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	9
<b>2016-120</b>	Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Arrêté préfectoral portant modification du périmètre de la communauté d'Agglomération de Nevers par extension à la commune de Parigny les Vaux. Avis du Conseil municipal	11

### FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

<b>2016-121</b>	Décision modificative n° 4	17
<b>2016-122</b>	Service de paiement en ligne des recettes publiques locales. Adhésion de la Ville de Nevers	17
<b>2016-123</b>	Présentation du rapport sur les actions prises en application des mesures préconisées par la Chambre régionale des comptes	17
<b>2016-124</b>	TLPE. Taxe locale sur la publicité extérieure. TLPE. Tarification pour l'année 2017	18
<b>2016-125</b>	CAHN. Centre des Archives Historiques de la Nièvre. Convention régissant la construction et l'entretien. Conseil départemental de la Nièvre/Ville de Nevers. Avenant n°1	21
<b>2016-126</b>	CAHN. Centre des Archives Historiques de la Nièvre. Convention de gestion et de coopération. Conseil départemental de la Nièvre/Ville de Nevers	22
<b>2016-127</b>	Théâtre Municipal de Nevers. Convention fondation du patrimoine et Fondation Total	23

### COMMERCE – ATTRACTIVITÉ

<b>2016-128</b>	Aéroport Nevers-Fourchambault. Création d'un syndicat mixte ouvert pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre. Conseil département de la Nièvre/Ville de Nevers. Statuts	27
<b>2016-129</b>	Aéroport Nevers-Fourchambault. Étude portant mission d'assistance sur l'élaboration d'une stratégie de développement et sur la proposition d'un mode de gouvernance et d'un mode de gestion. Convention de co-financement Conseil départemental de la Nièvre/Ville de Nevers	33

<b>2016-130</b>	Installation d'une solution WiFi Grand Public au parc Roger Salengro. Convention d'occupation du domaine public. Ville de Nevers/Société Afone Infrastructure	34
<b>2016-131</b>	Route de France féminine internationale. Nevers Ville étape. Convention de partenariat avec Organisation routes et cycles	35
<b>2016-132</b>	Prix cycliste de la Libération de Nevers souvenir Jean Luc Vernisse. Attribution d'une subvention à l'association JGSN Cyclisme	36

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

<b>2016-133</b>	Journée d'intégration des étudiants. Attribution d'une subvention à Nevers Association de jeunes juristes	42
<b>2016-134</b>	UFR de Droit. Unité de formation et de recherche. Attribution du Prix Pierre Bérégovoy	44

### DÉVELOPPEMENT URBAIN

<b>2016-135</b>	Projet de SCoT Schéma de cohérence territoriale du Grand Nevers. Avis du Conseil municipal	44
<b>2016-136</b>	PLU. Plan Local d'Urbanisme. Bilan de la concertation réalisée et arrêt du projet	45
<b>2016-137</b>	PLU. Plan Local d'Urbanisme. Application de la recodification du code de l'urbanisme.	49

### CADRE DE VIE – PATRIMOINE

<b>2016-138</b>	Colonnes enterrées installées sur le territoire d'ICF Sud Est Méditerranée. Convention tripartite de rétrocession et d'entretien Nevers Agglomération/Ville de Nevers/ ICF Sud Est Méditerranée	49
-----------------	---	----

### RÉSEAUX

<b>2016-139</b>	Délégation de service public du chauffage urbain de Nevers. Raccordement de l'école maternelle de la Chaumière. Abonnement Ville de Nevers/Société ENEA	50
-----------------	---	----

### CULTURE – SPORTS

<b>2016-140</b>	Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture FNCC. Adhésion de la Ville de Nevers	50
<b>2016-141</b>	Soutien aux partenaires culturels. Adoption d'un règlement d'intervention	50
<b>2016-142</b>	Acquisition de faïences historiques. Approbation du recours à un financement participatif. Convention Ville de Nevers/société Dartagnans	53

<b>2016-143</b>	Tour de la cathédrale Saint-Cyr - Sainte Julitte. Ouverture au public. Convention de partenariat Etat / Clergé / Association Regards sur la cathédrale / Ville de Nevers	53
<b>2016-144</b>	Mise en lumière des fresques de l'église Saint Pierre. Remboursement des frais d'électricité à la paroisse Nevers Centre	54
<b>2016-145</b>	Médiathèque Jean Jaurès. Mise en vente d'ouvrages sortis de l'inventaire au profit d'Amnesty International	54

### ÉDUCATION

<b>2016-146</b>	Réorganisation du patrimoine scolaire. Changement de dénomination d'un établissement scolaire. École maternelle Rosa Bonheur (école maternelle de Lund)	54
<b>2016-147</b>	Projet de fusion des écoles élémentaires Albert Camus A et B. Avis du Conseil municipal	56

### JEUNESSE – VIE CITOYENNE

<b>2016-148</b>	Contrat de ville. Conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville par les bailleurs sociaux. Nièvre Habitat et coopération et famille	57
<b>2016-149</b>	Création d'un poste adulte relais. Coordination des conseils citoyens. Convention Etat (Commissariat général à l'égalité des territoires) / Ville de Nevers	57
<b>2016-150</b>	Jardin solidaire du quartier du Banlay. Convention de fonctionnement Centre social Médio-Banlay/Ville de Nevers	58

<b>2016-151</b>	Programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Projet pour développer et valoriser la biodiversité, cultiver la nature en ville. Convention d'appui financier Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer/Ville de Nevers	58
-----------------	--	----

### VOEU

	Vœu déposé par François Diot et les élus communistes	60
--	--	----

*La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

M. le Maire – Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Je déclare ouverte la séance du Conseil municipal de Nevers du 28 juin 2016.

J'ai connaissance des procurations suivantes : Catherine Fleurier a donné pouvoir à Véronique Lorans partiellement, car elle doit revenir dans la soirée, Pierrette Concile à Florence Vard, Jean-Pierre Manse à Yolande Frémont, Élisabeth Gaillard à Philippe Cordier, Patrice Corde donne procuration à Nathalie Royer, Delphine Fleury à Nathalie Charvy. Daniel Devoise a donné pouvoir à Amandine Boujlilat.

#### **Désignation de deux secrétaires de séance**

M. le Maire – Je vous propose de désigner en qualité de secrétaires de séance Nathalie Charvy et Michel Suet, s'ils le veulent bien.

Sur le compte rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2015, avez-vous des remarques, ou est-il fidèle à nos échanges ?

Je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Il est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Avant d'aborder quelques sujets à l'ordre du jour, je vais demander aux représentants des groupes de me faire connaître les délibérations qu'ils souhaitent voir évoquées individuellement, sachant que, si tout le monde est d'accord, nous partons sur le système habituel de voter en bloc les délibérations qui n'appellent pas de commentaires particuliers ? Personne ne s'y oppose ? Très bien. Qui veut commencer ? Monsieur Francillon.

- M. Francillon – Merci, Monsieur le Maire. Pour le groupe Nevers à Venir, les délibérations que nous avons retenues sont les suivantes : la délibération n° 120, relative à l'avis sur la modification du périmètre de Nevers Agglomération ; la 123, pour la présentation de du rapport faisant suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes ; la 125, concernant l'avenant à une convention portant sur le Centre des Archives Historiques de la Nièvre ; la 127, sur la convention relative au Théâtre Municipal de Nevers ; la 128, sur la création d'un syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'aéroport ; la 129 pour le cofinancement de l'aéroport, une convention entre la Ville et le Conseil départemental ; la 130, la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une solution WiFi au parc Salengro ; la 131, convention de partenariat pour une course cycliste internationale ; la 133, attribution d'une subvention pour la journée d'intégration des étudiants ; la 135, avis du Conseil municipal sur le projet de SCoT du Grand Nevers ; la 136, pour le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de PLU ; la 141, sur le règlement d'intervention relatif au soutien aux partenaires culturels de la Ville ; la 143, convention de partenariat relative à l'ouverture au public de la tour de la cathédrale ; la 146, changement de dénomination d'un établissement scolaire ; la 147, que nous rajoutons par rapport à ce qui avait été prévu initialement, concernant le projet de fusion de l'école élémentaire Albert-Camus A et B ; la 149, pour la création d'un poste d'adulte relais, convention Ville/Etat. Et enfin, sur table, la délibération 151 qui s'inscrit dans le programme Territoires à énergie positive pour la croissance verte.
- M. le Maire – Je vous remercie. Je voudrais dire un mot par rapport à cette délibération que vous trouvez sur table. Effectivement, elle n'a pas fait l'objet de l'envoi global parce que l'Agglomération n'a pu transmettre la convention que depuis deux jours. Il est important, sauf si vous vous y opposiez, bien sûr, que nous puissions la valider ce soir puisque le ministère de l'Écologie signera la convention au mois de juillet et qu'il n'y a pas de Conseil municipal, ce qui en générerait un supplémentaire. Je ne pense pas que ce soit une délibération qui pose souci ou débat, puisque c'est plutôt favorable pour la Ville de Nevers, qui est retenue, comme vous le savez, dans le cadre des Territoires TEPCV, ce qui nous permet d'avoir des fonds d'amélioration. Voilà la raison pour laquelle nous l'avons mise sur table ; parce qu'il y a une contrainte de délais, et encore une fois, qui sont indépendants de notre volonté. Il n'y a pas de difficulté pour évoquer cette délibération ce soir ? Je vous remercie de votre compréhension. François Diot.
- M. Diot – Pour ce qui est du groupe Nevers à Gauche, nous souhaiterions aborder déjà décision du Maire prise par délégation du Conseil municipal, la décision 139, puis, dans l'ordre, les délibérations n° 120, 123, 124, 127, 128, 129, 130, 132, 135, 136, 141 et 146. Grosso modo, ce sont les mêmes que les vôtres, à part la délibération 132...
- M. le Maire – Je vais les récapituler. J'avais cru comprendre sur les décisions du Maire, que c'était la 144.
- M. Diot – C'est peut-être une erreur de notre part. C'est numéroté 119 dans l'ordre du jour, mais c'est bien la décision 144.
- Mme Beltier – La 144, c'est juste une réponse qui devait être donnée au Conseil municipal.

M. Diot – et la 132, en lien avec la 147.

M. le Maire – Nous allons voir cela rapidement. Je récapitule pour qu'il n'y ait pas d'oubli ou d'erreur. Nous évoquerons la décision du maire n° 119, puis les délibérations 120, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136. Je précise que nous l'évoquerons en premier, pour libérer le cabinet qui nous accompagne. 141, 143, 146, 147, 149, et 151. En dernier, nous aurons un vœu présenté par les élus communistes.

Par défaut, je vous propose de voter les autres délibérations. Y at-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Les autres délibérations sont adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

En conséquence, au programme de cette nouvelle séance du Conseil municipal de ce soir, nous validerons le Schéma de coopération intercommunale de coopération intercommunale arrêté par le Préfet de la Nièvre. En quelques mots plus précis, c'est l'extension de Nevers Agglomération avec l'intégration d'une nouvelle commune issue de la communauté de communes des Bertranges, c'est-à-dire Parigny-les-Vaux qui a émis le vœu de rejoindre notre Agglomération. J'en profite pour signifier que le périmètre de l'Agglomération de Nevers qui comprend, comme vous le savez, la capitale départementale et son renforcement, font partie d'une évolution qui devrait être logique, sereine et unanime localement, dans une France qui est désormais découpée en grandes régions chargées notamment du développement économique et dans laquelle il faut que nous existions ; ce qui n'est pas facile.

J'ai également conscience à regret qu'une Agglomération plus grande puisse être perçue malheureusement parfois comme une concurrence ou une menace par ceux qui restent enfermés dans des combats partisans d'arrière-garde, dont nos concitoyens ne veulent plus. Mais il faut avoir à l'esprit que le fait de vouloir freiner, voire entraver cette évolution serait lourd de conséquences pour l'ensemble de nos territoires qui n'auront plus à terme les moyens suffisants de bâtir leur avenir, mais je reste néanmoins confiant, parce que l'on n'arrête jamais le sens du vent.

Autre grand projet de territoire à long terme, c'est le Schéma de cohérence territoriale et je rappelle que nous avons accueilli à Nevers, en présence de la ministre du logement et de l'habitat durable, en début du mois, et pour la première fois dans notre ville, les Rencontres nationales des SCoT, avec plus de 400 personnes, élus et services. Ce schéma définit les grandes orientations de l'aménagement et du développement du territoire du Grand Nevers, pour une période d'environ dix ans. Il sera à nouveau évoqué ce soir, tout comme le PLU, je viens de le dire, qui a fait l'objet de plusieurs concertations publiques auprès des habitants et dont l'importance est particulièrement capitale.

Au cours de ce Conseil, nous verrons également que nos recherches de mécénat, notamment envers la rénovation du Théâtre Municipal de Nevers, portent leurs fruits, puisque nous validerons la convention qui va lui permettre de bénéficier d'un soutien financier de la Fondation Total à hauteur de 100 000 €.

Une autre bonne nouvelle, qui va concerner les usagers, habitants ou touristes. Elle concerne le parc Roger Salengro, puisqu'une borne WiFi Grand Public y sera installée, ce qui préfigure une volonté plus large de la municipalité de déployer des réseaux WiFi Grand Public sur d'autres lieux de vie clé de la ville, pour en faire plus que jamais une ville connectée et ancrée dans son temps ; bref, Nevers 2.0, en lien bien évidemment avec l'INKUB inauguré par l'Agglomération le 13 juin.

Encore une bonne nouvelle qui va concerner l'ensemble des Neversois et des Nivernais amoureux de leur cathédrale, puisque nous reviendrons sur les modalités d'ouverture de la tour de la cathédrale Saint-Cyr Sainte-Julitte au Grand Public. Les succès de fréquentation depuis sa réouverture ne se démentent pas et génèrent une envie développée.

Et puis je voudrais saluer et remercier particulièrement dans cette salle deux agents pour qui ce Conseil sonne un peu comme la dernière séance.

Tout d'abord, Mireille Deschamps-Bertin, qui a passé près de 38 ans à organiser ces séances de Conseil municipal avec un professionnalisme sans faille, parfois aussi de la patience et une indéfectible loyauté envers la collectivité. Je pense, Madame Deschamps-Bertin, en m'exprimant sans doute au nom de tout le monde, que vous avez pu faire apprécier vos services dans des conditions de préparation qui sont parfois dans l'urgence, du fait aussi de l'activité municipale qui est intense. Je voudrais annoncer bien sûr que vous serez prochainement en retraite, tout le monde l'avait compris. Vous êtes entrée dans les services municipaux en 1977. Le maire était à l'époque Daniel Benoist. Vous avez été affectée au Secrétariat Général et avez participé dès le début à la préparation des Conseils municipaux. À part quelques trimestres d'interruption pendant des périodes bien compréhensibles de maternité, je pense que vous les avez tous suivis. Vous avez sans doute battu un record de suivi de Conseils municipaux. Vous vous êtes attachée à donner aux élus et aux chefs de service, pour environ 300 Conseils municipaux, des dossiers qui puissent être le plus complets, cohérents, en lien avec la loi et les règlements. Vous avez donc travaillé avec cinq maires : Daniel Benoist, Pierre Bérégovoy, Didier Boulaud, Florent Sainte Fare Garnot, qui n'est pas là ce soir, mais je souhaitais l'associer à mes propos, et donc moi-même. Vous avez pu côtoyer d'autres personnalités politiques lors de précédents Conseils municipaux : Léon Sainson, Hervé de Charette, Marcel Charmant, Martine Carillon-Couvreur, Michel Girand, Michel Klopfer, Roger Fouvielle, Maurice Guin, Jean-Pierre Harris... également. Je pense que tout ceci démontre que vous avez eu une vie professionnelle riche, et même si nous aurons l'occasion, j'imagine, de le refaire lors de votre départ effectif, nous vous souhaitons néanmoins une bonne retraite méritée.

Je n'oublie pas également Patrice Vogt, notre vagemestre, dont nous allons devoir nous passer. Sans doute l'un des plus francs sourires de cette enceinte. Jamais malade, jamais à se plaindre. Je crois que vous n'avez pas eu un seul accident,



malgré vos 100 000 kilomètres parcourus avec un véhicule de service et les 2,5 millions de courriers affranchis. Il paraît que ce chiffre est vrai. Heureusement que vous ne collez plus les timbres ; vous n'auriez plus de salive. Vous avez 59 ans. Vous avez été recruté à la Ville de Nevers en 1982 ; vous avez donc 34 ans de service.

À tous les deux, j'en profite, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, de l'ensemble des élus qui forment ce conseil également et de tous ceux qui vous ont côtoyés, et je vous réitère à nouveau nos souhaits de bonne retraite, d'en profiter au maximum, de vos proches et de tous ceux qui vous sont chers.

Je vous propose de laisser la place désormais au contenu de la séance de ce Conseil municipal.

Monsieur Francillon, vous avez la parole.

M. Francillon – Merci, Monsieur le Maire. C'est juste pour adresser un petit mot personnel à Monsieur Vogt et à Madame Deschamps-Bertin. Monsieur Vogt, que j'ai connu dans cette enceinte. Madame Deschamps-Bertin, que j'ai connue un petit peu avant, lorsque, pour la première fois, je suis rentré dans les locaux des services municipaux. Vous m'avez très gentiment, très agréablement accueilli, et par la suite, j'ai beaucoup apprécié votre compétence professionnelle et je tenais, à la suite de ce que vous a indiqué Monsieur le Maire, à vous rendre hommage publiquement.

M. le Maire – Très bien. Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de débiter par la délibération n° 136 (voir numéro à la suite).

#### **2016-119**

#### **Décisions prises par le Maire par délibération du Conseil municipal**

M. le Maire – Qui souhaite intervenir. Nathalie Charvy.

Mme Charvy – J'ai dit dans ce conseil à plusieurs reprises combien il était regrettable de mettre en place un parking pour camping-cars en lieu et place de la Jonction ; vous le savez, ce n'est pas la première fois. Nous n'étions pas d'accord, régulièrement, sur la terminologie, quand j'utilisais le terme « parking ». Or, l'intitulé de cette décision me donne raison, puisqu'il est question ni plus ni moins d'une aire de stationnement. Autant dire un parking.

J'en viens à un point plus technique. La décision 132 signe la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quai de la Jonction pour l'accueil d'une aire de stationnement de camping-cars. Sur le fond, cette décision semble signer l'abandon du projet d'aire de camping-cars en lieu et place du bassin de la Jonction puisque la délibération vise le quai de la Jonction. Ma question est de savoir si la décision 147 contredit cette affirmation, car il s'agit de prestations d'étude de programmation pour la création d'une aire de camping-cars cette fois sur le site de l'ancienne piscine de la Jonction. Rassurez-moi, il n'y aura pas deux aires de camping-cars, ou deux projets en concurrence ? Il me semble qu'à ce titre une explication s'impose.

Je redirai néanmoins, si vous le permettez, ce que je dis régulièrement : il est dommage de constater que finalement le site de la Jonction, jadis piscine estivale, je ne reviendrai pas là-dessus, s'apprête à devenir, en l'espace d'une dizaine d'années, un parking. Ce projet est banal et conformiste et s'inscrit, me semble-t-il, en rupture de la ville, de la singularité et de la nature exceptionnelle du lieu. Mais j'aimerais surtout que vous me répondiez sur la question plus technique. Je vous remercie.

M. le Maire –

Je dirai pour commencer qu'il est dommage que la piscine de la Jonction ait fermé tout court ; nous n'en serions pas là. Je dirai qu'il est dommage aussi que depuis qu'elle est fermée personne ne se soit préoccupé de son sort et d'en faire quelque chose derrière, si ce n'est un projet qui n'a pas recueilli manifestement l'accord de la majorité de la population. Aujourd'hui, nous avons décidé de ne pas laisser ce site en état de désespérance. C'était un site de vie de loisirs pour beaucoup de jeunes.

Non, les deux décisions ne sont pas antinomiques. Tout d'abord, je rappelle que c'est un terrain qui appartient à l'Etat, à Voies Navigables de France, que nous devons modifier, ne pas laisser ainsi. Il y a une étude qui est obligatoire, qui est nécessaire, pour savoir la faisabilité de ce qui est possible.

Sur la 132, nous avons décidé d'aménager le quai de Loire, le bassin de la Jonction, et j'ai demandé avec assistance au Président du Département d'accélérer la démolition du hangar à sel qui est une verrue abominable aussi sur un site qui peut être beaucoup plus bucolique. Le sel n'y est plus. Nous allons essayer d'avancer sur la démolition, que j'espère rapide, puisque nous allons pouvoir démarrer ces travaux, à la rentrée, à l'automne. L'idée est d'aménager ce quai.

Si vous avez vu la décision 132, elle concerne les différents usagers ; et sur une éventuelle zone de stationnement de camping-cars, pour qu'ils s'arrêtent quelque part, notre idée est effectivement de voir s'il y a la faisabilité d'une aire qui ne serait pas le parking que vous avez tendance un peu à réduire, et qui serait une zone aménagée, également paysagée. Là où l'on ne propose qu'un simple parking, ce n'est pas forcément très porteur, et pour l'environnement non plus. Si vraiment nous devons aboutir à cela, ce ne sera pas seulement le parking de camping-cars que vous évoquez, mais ce serait une zone qui serait accueillante, puisque je rappelle que dans des campings il y a des touristes, et que, on est tous touristes, et, quand on est touriste, on cherche plutôt un lieu agréable. Nous avons une autre solution, qui pourrait permettre de faire évoluer le projet, qui serait d'implanter le stationnement de camping-cars sur l'ancien parking de la piscine de la Jonction, et donc d'aménager autrement l'actuelle ancienne piscine de la Jonction, mais pour laquelle, de toute façon, il faut cette étude. Cette étude ne préfigure pas absolument un stationnement de camping-cars sur les anciens bassins, cela peut être aussi décalé, mais en tout cas, cette étude est indispensable pour que nous avancions sur le sujet. Elle va prendre un peu de temps.

Comme nous avons arrêté les crédits pour refaire le quai de la Jonction, l'idée est de permettre à quelques camping-cars de stationner sur le quai de la Jonction le temps que nous avancions sur le projet. Je rappelle d'ailleurs que l'équipe précédente avait

envisagé de faire l'aire de camping-cars totale sur cette zone. Ce n'est pas forcément une surprise, sauf que cela ne sera pas la zone définitive.

Il n'y a pas d'autres décisions du maire concernées par une intervention ce soir ? Nous allons changer la dénomination, même si cela ne correspond pas à ce qu'il y a dans vos documents. L'idée est de travailler sur une zone d'accueil touristique, de façon plus large, puisque d'autres projets peuvent naître notamment sur l'ancienne piscine de la Jonction, et je le redis, l'Etat va prendre compte la déconstruction des anciens vestiaires qui sont accolés à la digue, en espérant que les travaux débiteront le plus rapidement possible.

Lorsque nous n'aurons déjà plus les vestiaires et plus le hangar à sel, on pourra dire que l'on aura un peu progressé, mais l'idée, c'est bien évidemment de ne pas s'arrêter là.

**2016-120**

**Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Arrêté préfectoral portant modification du périmètre de la communauté d'agglomération de Nevers par extension de la commune de Parigny les Vaux. Avis du Conseil municipal**

M. le Maire –

Nous allons enchaîner par la délibération n° 120, qui porte sur le Schéma départemental de coopération intercommunale.

Je rappelle que le Préfet a, par arrêté du 29 mars 2016, pris position sur le Schéma départemental de coopération intercommunale applicable sur l'ensemble du territoire de la Nièvre, et réduisant le nombre d'intercommunalités.

Cet arrêté prévoit pour le périmètre de la communauté d'agglomération de Nevers une extension à la commune de Parigny-les-Vaux qui était volontaire, comme je le rappelle également Tronsanges et Chaulgnes, mais qui n'ont pas été retenues pour l'instant, qui appartient à la communauté de communes Des Bertranges à la Nièvre. Cet arrêté doit être soumis à la fois pour avis au Conseil communautaire de l'Agglomération de Nevers – ce sera le samedi 2 juillet, si je ne me trompe pas – et concomitamment aux Conseils municipaux des communes qui sont incluses dans le projet de périmètre concerné. La notification de l'arrêté a été réalisée le 2 juin. Le Conseil municipal a donc 75 jours pour se prononcer. À défaut, l'avis serait favorable.

Considérant la volonté forte à la fois des élus et des habitants – je le dis pour l'avoir vécu – de la commune de Parigny-les-Vaux d'intégrer notre communauté d'agglomération, l'objectif étant d'étendre son périmètre, je vous propose de voter. L'avis de la Commission 1 a été favorable. François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, lors de la séance du 15 décembre dernier, nous avons déjà eu un long débat sur le sujet et sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale qui était à l'époque proposé par le Préfet.

Par rapport au projet initial, la modification de périmètre qui nous est finalement proposée est beaucoup plus restreinte, puisqu'il s'agit d'intégrer une commune

supplémentaire d'environ 1 000 habitants, Parigny-les-Vaux. C'est visiblement, comme vous nous l'avez dit, un souhait, exprimé par la commune elle-même, ou au moins par son Conseil municipal ; nous n'avons donc pas d'opposition de principe là-dessus.

En revanche, toutes les remarques et toutes les réserves que nous avons formulées au mois de décembre dernier restent entièrement d'actualité. Je ne les redéveloppe pas, mais, même s'agissant d'une modification *a minima* du périmètre, il y a tout un tas d'inconnues qui ne sont pas levées, concernant l'impact de l'arrivée d'une commune nouvelle à la fois pour la commune elle-même, évidemment, pour l'Agglomération, et pour ce qui nous concerne, pour la Ville de Nevers.

Dans les documents qui nous ont été transmis depuis quelques mois, nous n'avons toujours aucune simulation de ce que cela implique, ni techniquement, ni financièrement, ni du point de vue démocratique. Or, c'est quand même le minimum, si on nous demande notre avis sur l'intégration d'une nouvelle commune, de savoir ce que cela change pour la fiscalité des uns et des autres, ce que cela implique, par exemple, pour le réseau de transport ou pour les ordures ménagères, ou ce que cela implique pour la composition du futur Conseil d'agglomération. Il n'y a rien de tout cela dans les documents qui nous sont présentés, tant à l'Agglomération qu'à la Ville. On nous demande simplement un avis sur un périmètre. Nous allons nous prononcer sur un périmètre, mais les élus ne peuvent pas se prononcer en toute connaissance de cause.

Dire cela, cela va encore m'attirer des accusations de réticence. Vous m'aviez même accusé, je crois, en décembre dernier, d'être « contre l'intercommunalité », etc. Bien sûr que non.

Nous l'avons toujours dit, nous sommes pour une réelle coopération intercommunale, mais une coopération intercommunale réfléchie, travaillée sérieusement et sur la base d'un projet collectif et pas uniquement construite sur l'argument un peu bidon « plus on est gros, plus on est fort ». Voilà pourquoi d'ailleurs les élus communistes vous avaient proposé à la fois à l'Agglomération et au Conseil municipal, en décembre dernier, une démarche sérieuse, constructive, démocratique, pour réfléchir aux évolutions possibles du périmètre de l'Agglomération, en lien avec tous les élus de toutes les communes concernées, pour étudier toutes les pistes possibles et toutes leurs applications concrètes, avec des simulations techniques, financières, démocratiques, transmises à tous. Et enfin, l'organisation d'un grand débat public et d'une consultation de la population, qui, jusqu'à preuve du contraire, est la première concernée et qui est maintenue à l'écart des débats et à qui on ne demande même pas son avis. Nous continuons à regretter qu'il ne soit pas prévu dans la loi NOTRe, mais on pourrait tout à fait le prévoir localement, une consultation de la population.

Ces propositions que nous avons formulées tant à l'Agglomération qu'au Conseil municipal, vous les avez rejetées, Monsieur le Maire, arguant d'un manque de temps, ce que l'on peut entendre, avec un calendrier complètement démentiel qui a été imposé par le Préfet, en application de la loi elle-même. Mais, résultat, nous

sommes amenés à voter en catimini une petite modification sans savoir exactement à quoi elle nous engage.

On imagine bien que l'intégration de Parigny-les-Vaux ne va pas modifier profondément tous les équilibres actuels. Encore que. S'agissant d'une demande des élus de Parigny-les-Vaux validée en commission départementale de coopération intercommunale, nous ne nous y opposerons pas, mais compte tenu de toutes ces réserves, pour ce qui est des élus communistes, nous nous abstiendrons.

M. le Maire –

Monsieur Diot, je n'ai pas tendance à accuser les gens, j'ai plutôt tendance à les défendre. Je ne me rappelle donc pas vous avoir accusé de cela. Je vous sais un convaincu de l'aménagement intelligent du territoire.

« *En catimini* », pas tout à fait, puisque nous sommes quand même en réunion publique, donc ce n'est pas en catimini que nous allons voter cela.

Plus sérieusement, vous le savez, le rythme qui nous a été imposé par les textes était très contraint, et a nécessité un temps de travail très important des services, des élus, en charge de ce dossier. Nous avons d'ailleurs proposé – je sais que c'était dans un délai contraint aussi, de pouvoir être présents à certains – une réunion aussi aux élus, pour qu'ils soient informés des tenants et aboutissants. Donc, vous avez eu plus d'éléments que vous ne l'affichez aujourd'hui publiquement sur les tenants et aboutissements.

Je rappelle que, sur le plan fiscal, il y a une neutralité qui est assurée pendant un certain nombre d'années, à la fois pour les communes rentrantes et celles sortantes, et pour l'intercommunalité. Tout ce travail a bien sûr été fait. Vous imaginez qu'une commune de la taille de Parigny-les-Vaux ne va pas venir comme cela les yeux fermés dans l'Agglomération, et la première question des habitants lorsque j'ai mené avec le maire des réunions publiques a été la fiscalité, les compétences, etc., et nous avons pu leur démontrer l'intérêt A + B. Y compris pour nous. Et, vous le savez, il y a d'autres ambitions pour l'intercommunalité. Et vous avez raison de le rappeler, aujourd'hui, nous sommes *a minima* par rapport au schéma du Préfet. Parce qu'il y a eu des postures politiques, je le dis, et je le confirme. Parce qu'il y a une certaine concurrence un peu regrettable qu'on donne à l'Agglomération. Ce n'est pas le but. Aujourd'hui, il y a une évolution législative. Sur le plan économique, vous savez très bien l'enjeu. Et quand on parle d'activité économique, derrière ce sont des emplois. Je regrette que nous soyons, et pour aller quand même souvent à des réunions nationales rencontrer des homologues et des présidents d'intercommunalités, nous sommes très en retard ; et je ne suis pas sûr que nous sommes encore bien servis par la nouvelle grande Région. Donc, plus nous serons petits, moins nous serons servis. Cela ne veut pas dire qu'il faille être XXL, qu'il faille être gros pour être gros. Les raisons pour lesquelles et je parle de la CCLA, puisque nous sommes en train de travailler à la fusion qui serait envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cela générera 1 M€ supplémentaire de dotations au profit de l'Agglomération. Cela générera 1 M€. Les communes aussi en bénéficieront puisque je rappelle qu'il y a aussi des fonds descendants de l'Agglomération au profit des communes. Donc, si nous ne le faisons pas, il y a aura 1 M€ en moins et des projets équivalents en moins.

Après, l'idée de l'Agglomération n'est pas de grossir pour grossir, ou de laisser non plus entrer aussi qui le veut. Et nous étudions aussi quel est l'intérêt de notre territoire. Je vous assure que nous avons été aussi vigilants avec Alain Herteloup, qui est aussi l'élu en charge de cette mutualisation à mes côtés. Donc, nous avons véritablement réfléchi. Et d'ailleurs, je peux vous dire que le schéma est celui que nous avons aujourd'hui ; je le regrette, il aurait pu être plus large dès maintenant. Cependant, il fallait respecter aussi le temps de la réélection à Saint-Eloi, puisque nous étions aussi sur une inconnue : équipe plutôt contre Agglomération ? Équipe plutôt pro Agglomération ? Les choses semblent se décanter. Et puis, une volonté des élus de la CCLA de prendre du temps. Donc, j'ai préféré leur laisser le temps, plutôt que d'avoir des élus qui se sentaient violentés – puisque ce mot est parfois utilisé dans les enceintes de l'Agglomération – pour venir et ne pas travailler. Il faut que les choses se fassent avec l'envie, sinon nous n'avancerons pas. Et je dois vous dire aussi qu'aujourd'hui finalement il y a d'autres intercommunalités qui ne sont pas orientées sur l'Agglomération de Nevers dans le schéma, mais qui commencent à retoquer à la porte. Nous allons reprendre ces échanges et ce dialogue, et ce qui ne s'est pas fait hier peut tout à fait se faire demain, si, encore une fois, c'est l'intérêt de notre territoire. Mais un certain nombre de données vous sont tout à fait accessibles à l'Agglomération, et en tout cas, je n'y fais en aucun cas barrage.

Donc, sur le plan fiscal, je le redis, cela n'aura pas d'incidences sur les habitants du territoire entrant comme du territoire accueillant. Wilfried Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, Monsieur le Maire. On peut se réjouir effectivement de l'élargissement de l'Agglomération, et en même temps François Diot pose des questions pertinentes.

Il est vrai que, sur le plan, par exemple, comme il l'a signalé, des transports en commun, ou de la politique de gestion des déchets, ou de la politique de la gestion de l'eau, nous avons assez peu d'éléments, parce que l'intérêt d'une communauté d'agglomération, c'est bien aussi d'avoir un projet politique, d'avoir des projets partagés. Sur ces questions-là, je pense que ce serait quand même intéressant d'avoir davantage d'éléments. Peut-être est-il trop tôt.

Ensuite, vous avez parlé d'autres contacts. C'est vrai que nous, en tant qu'écologistes, nous considérons que la bonne taille, c'est celle qui correspond aussi à un bassin de vie, aux échanges naturels de population. Il est très clair que les communes de Guérigny, Urzy et je peux aussi en citer d'autres, vivent avec l'agglomération de Nevers. On peut regretter aussi que Parigny-les-Vaux ne vienne que tout seul et pas les autres communes de la communauté de communes. Vous parliez d'échanges ; peut-être d'autres discussions ont-elles lieu avec ces communes-là. C'était aussi le sens de ma question. L'enjeu ce serait d'avoir un territoire de l'Agglomération qui corresponde à la vie réelle de ses habitants. Or, la vie réelle des habitants de Guérigny, d'Urzy, est tournée vers l'agglomération de Nevers, que ce soit pour le sport, la culture, l'emploi, etc.

M. le Maire –

Monsieur Séjeau, vous avez prononcé le bon terme ; c'est le bassin de vie qui compte ; c'est là où les gens se sentent rattachés, par leur travail, par leur lieu de vie, parfois par les deux.

J'ai un regret aussi, par rapport au schéma, c'est qu'il ne touche pas le Cher. L'agglomération de Nevers concerne le Cher ; à mi-chemin jusqu'à Bourges, la population du Cher vient plutôt sur l'agglomération de Nevers. Travailler, consommer. Et pourquoi ? Il y avait des antagonismes d'avant, mais ne parlons pas du passé. Regardons aujourd'hui les choses. Et pour échanger tranquillement avec les élus du Cher, ce qui leur fait peur, c'est une appartenance à une Région différente, alors que l'on peut tout à fait avoir des fonds interrégionaux, mais sur l'aspect psychologique, sur l'aspect difficulté de construction peut être un peu anticipée, c'est aujourd'hui l'obstacle majeur : nous avons la frontière de la Loire qui nous met d'un côté en Bourgogne Franche-Comté et de l'autre côté en Centre-Loire. C'est la difficulté qui fait que nous n'avons pas pu étendre l'Agglomération de l'autre côté de la Loire, alors que cela serait complètement logique.

Et puis vous avez des périmètres complètement différents entre le SCoT – qui va grossir aussi, parce qu'on nous demande de le rejoindre –, les Pays aussi, où il y a une réflexion de fusion, au moins de deux. Il y a donc peut-être aujourd'hui à tendre vers une harmonisation, la plus possible, d'un certain nombre de périmètres, parce que ces périmètres correspondent à un bassin de vie.

Je suis aussi d'accord avec vous ; l'idée n'est pas comptable, l'idée n'est pas fiscale, l'idée n'est pas de la représentativité à l'Agglomération, l'idée, elle est d'un partage de projets. Des projets politiques, dans le bon sens du terme – c'est ce que nous faisons ce soir, me semble-t-il –. Donc, si nous avançons bien notamment avec la CCLA, c'est parce que nous partageons des projets, ce n'est pas parce que cela nous aurait pris comme cela subitement et qu'il y a aussi le Technopole de Magny-Cours à porter sur le plan économique et le Circuit dans lesquels nous sommes tous liés.

Je suis d'accord avec vous, ce sont des projets ; ce sont des communes ou des intercommunalités qui ont fait d'autres choix à ce moment-là. Peut-être un peu orientés et qui peut-être ont un regard un peu différent aujourd'hui. Je ne peux pas en dire plus, parce qu'il y a aussi une volonté de confidentialité d'échanges, mais je rappelle aussi que nous avons tenu une réunion à l'Agglomération pour véritablement aller beaucoup plus en profondeur sur ce que nous pouvions dire à l'époque, je crois que c'était en fin d'année. Nous avons aussi essayé d'informer au maximum les élus et comme je continuerai à le faire pour les échéances à venir.

Et je regrette que l'on n'ait pas tenu compte de la volonté des habitants de Tronsanges et de Chaulgnes, et des élus de Tronsanges et de Chaulgnes, comme moi j'ai tenu compte de la volonté des élus – je ne sais pas des habitants – de la communauté de communes Fil de Loire, Imphy, dont il aurait été logique que cette commune soit rattachée à l'Agglomération. La maire ne le souhaitait pas ainsi. Je n'allais pas me battre contre des moulins à vent. J'aurais pu très bien demander au Préfet qu'il respecte son schéma. Et je regrette que, d'un côté, nous respections – et

je sais que vous y êtes attaché – la volonté des maires, et que, d'un autre côté, on ne la respecte pas pour Tronsanges et pour Chaulgnes. C'est dit. Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Je vais aller dans le même sens que vous. Je rappelle, vous l'avez dit, que la proposition préfectorale incluait dans le périmètre de la communauté d'agglomération les sites d'Imphy et de Magny-Cours qui pèsent économiquement et donnent à Nevers Agglomération la force qui permet de dialoguer de façon plus affirmée avec la Région dont le développement économique constitue une compétence essentielle.

Pour autant, nous avons dit alors nos réticences sur la méthode, qui était une méthode à la hussarde. Nous avons dit aussi que *Big* n'était pas nécessairement *beautiful*, comme le disait François Diot tout à l'heure. En pesant plus du tiers de la population du département, on peut peut-être se dire que cela est suffisant dans l'immédiat, faute de pouvoir intégrer la communauté de communes du Pays Charitois, dont la relative proximité avec Nevers et sa complémentarité pourraient faire sens. Vous parliez du Cher, mais c'est là aussi où il y avait du sens.

Et puis, il y avait une question en suspens et à laquelle vous n'aviez pas répondu alors, c'était la question de l'organisation de la gouvernance, d'un objet qui finalement se pose et se complique plus la taille du dit objet augmente.

Aujourd'hui, la montagne a accouché d'une souris, vous l'avez confirmé. Certains maires, me semble-t-il – et là, je suis d'accord avec vous aussi – ont montré dans les médias leur frilosité à travailler ensemble et sont restés solidement campés sur leur territoire, donnant parfois une image assez négative. Le constat me semble plutôt amer et ce n'est pas l'extension à la commune de Parigny-les-Vaux qui changera la nature de ce constat.

M. le Maire –

La méthode à la hussarde, je l'ai toujours contestée, en ce sens qu'elle nous est reprochée. Je rappelle que nous avons été aussi contraints que vous à devoir mener dans un délai quasiment intenable cette évolution, qui pour certaines communes aurait dû être faite depuis des années à Nevers Agglomération. Depuis des années.

Sur la communauté de communes autour de la Charité, j'en parlais avec son Président, bien avant d'ailleurs les évolutions législatives, depuis 2014, et effectivement il y aurait sens à faire cela. La porte reste ouverte ; il le sait. C'est une possibilité sans doute future et cela sera sans doute nécessaire.

Sur le fait que la montagne ait accouché d'une souris, je n'en suis pas convaincu, parce que cela fait des années que l'Agglomération, je le dis, aurait dû être agrandie. Ne serait-ce que Saint-Eloi par exemple ; c'est une incompréhension, pour beaucoup. Aujourd'hui, nous progressons un peu et je le dis effectivement, pour Parigny-les-Vaux, qui a une volonté forte, c'est important de respecter, quelle que soit la taille des communes, cette envie. En perspective, je le redis aussi, nous avons fixé cette ambition de façon commune de travailler sur une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec la communauté de communes Loire et Allier, et, ma foi, lorsque nous aurons réalisé cela, nous aurons quand même fait pas mal de chemin par rapport à un certain immobilisme depuis des années, sur une évolution du périmètre de l'agglomération. Je partage les mêmes regrets que vous ; cela aurait pu être fait



plus tôt. Maintenant, il y a des temps qui peuvent être différents entre les uns et les autres, mais pour regarder ce qui se fait ailleurs, les élus sont très heureux d'être dans des intercommunalités de 68, 70, 80 communes, ce qui ne pose aucun problème de gouvernance, à partir du moment où les choses sont calées et c'est évidemment un travail que nous avons à faire, sur les représentations, sur les vice-présidences. Vous comprenez bien que si nous dépassons quinze communes, nous ne pourrions plus avoir une vice-présidence par commune. Donc, ce serait aussi un vrai changement et en même temps ce système date un peu maintenant, et la plupart des communautés d'agglomération sont organisées complètement différemment. J'ai initié une conférence des maires à l'Agglomération, où chaque maire a la même voix sur les grandes orientations, qu'il soit maire d'une petite commune, sans être péjoratif, ou d'une plus grande. Ce système devra être bien évidemment développé pour assurer une représentativité qui se sente réellement partagée et effective. Je vous assure qu'ailleurs ils y arrivent et je ne vois pas pourquoi nous n'y arriverions pas.

Mais effectivement, il faut être un peu ambitieux et sortir de frilosités ou de peurs ou *d'a priori*.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote sur le schéma. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

*Oppositions : 0*

*Abstentions : 2*

*Adopté à l'unanimité.*

**2016-121**      **Décision modificative n° 4**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2016-122**      **Service de paiement en ligne des recettes publiques locales. Adhésion de la Ville de Nevers**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2016 -123**      **Présentation du rapport sur les actions prises en application des mesures préconisées par la Chambre Régionale des Comptes**

M. le Maire –

Je vais évoquer maintenant la délibération n° 123 qui concerne le rapport sur les actions prises en application des mesures préconisées par la Chambre Régionale des Comptes.

J'en profite pour dire que l'Agglomération fait l'objet à son tour d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, depuis la période 2011 jusqu'à ce jour.

Vous avez eu le rapport, qui était joint à la convocation. Ce qui est demandé aujourd'hui dans le cadre de la délibération, c'est de constater que ce rapport sur les

actions prises en application des mesures préconisées par la Chambre Régionale des Comptes a été communiqué à chacun des membres du Conseil municipal, et que ce rapport soit envoyé à la Chambre Régionale des Comptes.

Je rappelle que le rapport d'observations définitif qui nous avait été adressé et qui avait été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2015, portait sur les points suivants :

- la fiabilité des comptes ;
- la situation financière ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la politique d'achat public ;
- les délégations de service public ;
- la politique éducative.

Je veux bien détailler ce rapport si vous le souhaitez ; vous l'avez eu. Si vous souhaitez que je m'abstienne de le détailler, je m'abstiens ; si vous souhaitez que je revienne sur l'ensemble des points, je peux le faire. Avez-vous des questions particulières ?

Comme vous l'avez vu dans ce « rapport sur le rapport », finalement, il y a des choses en cours, des choses réalisées, des choses qui ne le sont pas encore ; un engagement de prise en compte des remarques de la Chambre Régionale des Comptes. Je le dis, parce que j'entends parfois dans cette enceinte le fait que la Chambre Régionale des Comptes peut bien donner des conseils et que nous nous pourrions éventuellement ne pas écouter. C'est une obligation. Et, en tout cas, c'est un souhait de l'équipe de se conformer aux remarques qui sont faites par des magistrats indépendants.

Sur ce rapport, nous considérons que les mesures engagées par la Ville de Nevers, soit en cours de réalisation, soit réalisées, vous conviennent par rapport aux observations ?

Nous votons sur ce rapport. Y at-il des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci.

*Oppositions : 0*

*Abstentions : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2016-124**

**Taxe locale sur la publicité extérieure. TLPE. Tarification pour l'année 2017**

M. le Maire –

Je vais céder la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances, pour la Taxe locale sur la publicité extérieure, dite TLPE et la tarification pour l'année 2017.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Dans la première partie de cette délibération, vous avez ce qui existe aujourd'hui et ce que nous vous proposons, il s'agit :

- en application de l'article L 2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

d'exonérer à hauteur de 50 %, les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs surfaces est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> et d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosques à journaux.

- de fixer les tarifs 2017 de la T.L.P.E. comme suit :

Type de support		Tarif/m <sup>2</sup>
<b>ENSEIGNES</b>		
Surface totale d'enseignes inférieure ou égale à 7 m <sup>2</sup>		Exonération
Surface totale d'enseignes supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>		10,25 €
Surface totale d'enseignes supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>		41 €
Surface totale d'enseignes supérieure à 50 m <sup>2</sup>		82 €
<b>DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRÉENSEIGNES</b>		
SUPPORTS NON NUMÉRIQUES	Surface inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	20,5 €
	Surface supérieure à 50 m <sup>2</sup>	41 €
SUPPORTS NUMÉRIQUES	Surface inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	61,5 €
	Surface supérieure à 50 m <sup>2</sup>	123 €

La Commission 1 a émis un avis favorable. En termes de compléments, une consultation est en cours pour trouver un partenaire qui nous accompagnera sur la gestion de la TLPE. On peut espérer des recettes supplémentaires, car aujourd'hui tout repose sur du déclaratif.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ? Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

J'ai deux questions à poser. Tout d'abord, le *pourquoi* de l'exonération à hauteur de 50 %. Et, par ailleurs, la presse s'est fait l'écho que des panneaux lumineux installés dans des communes de moins de 10 000 habitants, Saint-Eloi et Sermoise, avaient été déplacés pour être installés à Nevers. Si l'information est exacte, la Ville a-t-elle donné son autorisation ? Sous quelle forme ? À quelles conditions ? La pollution visuelle qui en résulte est-elle compatible avec les objets du PADD approuvés récemment par le Conseil ?

J'en profite pour donner la position des écologistes concernant la publicité. Vous savez sans doute qu'un décret prévoyait l'autorisation des panneaux publicitaires de grand format scellés sur sol pour certaines villes de moins de 10 000 habitants, et de la sorte 1 532 nouvelles communes où ce type de panneaux étaient interdits depuis toujours auraient été alors concernées. Il se trouve que le retrait prononcé le 9 février dernier est consécutif à une mobilisation d'ampleur, notamment de la part de nombreuses associations et des écologistes pour préserver nos paysages et notre environnement d'une nouvelle prolifération de panneaux publicitaires.

Je rappelle qu'à la suite de la décision du maire de Grenoble, Éric Piolle, de supprimer la publicité dans sa ville et ses abords, les villes et villages français vont enfin pouvoir, comme en Isère par exemple, retrouver de leur charme authentique. C'est une victoire contre la France moche. À quand Nevers ne sera plus une ville qui serait moche à cause des panneaux publicitaires ?

M. le Maire –

Sur la première partie de votre question, sur la raison d'une exonération sur les formats les plus petits, c'est parce que nous avons voulu favoriser, justement, les petites enseignes, les petits commerces, pour permettre cette publicité et donc éviter un coût qui leur incomberait. C'est une volonté de soutien au petit commerce.

En ce qui concerne les panneaux lumineux que vous évoquez, ils ont été implantés sur des communes qui n'ont plus la possibilité de les accueillir. Nous avons été sollicités et la Ville de Nevers a donné son accord, avec la perspective, dans le cadre d'une étude qui est en cours, pour faire, justement, le ménage sur le territoire de la ville de Nevers. Or, je pense que des panneaux numériques de ce type peuvent permettre justement de réduire le nombre d'affichages, puisqu'ils permettent de diffuser davantage de publicités sur le même site, plutôt que de les développer sur plusieurs. C'est cela, l'idée qui est offerte.

C'est en même temps un soutien à une entreprise, qui, si elle n'avait pas trouvé de solution B, mettrait la clé sous la porte et licencierait. Cela a été aussi une volonté pour nous de préserver des emplois sur le territoire.

Voilà les raisons de ce choix. Je pense qu'au terme de l'étude sur laquelle nous reviendrons en Conseil municipal, nous pourrions essayer d'arriver à un esthétisme plus agréable, notamment sur nos entrées de ville. J'espère que ce moyen y contribuera, mais, en tout cas, c'est un but que nous partageons avec vous, je pense. Wilfried Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, Monsieur le Maire. J'entends votre argument. Après, je m'interroge quand même : est-ce que ces panneaux sont vraiment utilisés par le petit commerce ? C'est une affirmation, mais j'imagine qu'il n'y a aucune possibilité de distinguer les afficheurs qui utiliseront ces panneaux et de les réserver à un certain type de commerces. Aujourd'hui, j'aimerais bien savoir vraiment qui utilise ces panneaux et qui bénéficie de cette exonération.

M. le Maire –

Michel Suet. Mais là nous ne parlons pas tout à fait de la même chose. Michel Suet.

- M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Je rappelle, cela concerne les panneaux non scellés. Donc, ce ne sont pas les publicitaires. Les panneaux Decaux, etc. ne sont pas concernés par cela. Là, ce sont les commerçants purs et durs ; ce sont leurs panneaux d'affichage.
- M. le Maire – Voilà, c'est la raison pour laquelle j'avais fait la première partie de réponse. Or, vous élargissiez aux panneaux numériques qui ne portent pas sur la même chose. Xavier Morel voulait intervenir.
- M. Morel – Concernant la remarque de Madame Charvy, je lui ai répondu lors de la commission, qu'effectivement les panneaux d'affichage 4 m X 3 m, suite à la nouvelle réglementation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ont été enlevés pour partie. Vous savez qu'il y a une réglementation : s'ils ne sont pas au-delà de 5 mètres, je crois, de mémoire, de la rue, ils devaient être enlevés, ce qui a été fait notamment par la société J.C. Decaux. C'est vrai que toutes les sociétés qui ont ce genre de panneaux ne sont pas toujours en règle ; c'est vrai. Nous sommes en train d'y veiller et de mettre en place un système de contrôle. Certains ont réimplanté des panneaux aux emplacements qui ont été libérés par J.C. Decaux. Donc, c'est quelque chose à quoi nous devons faire attention. Nous devons être très vigilants à faire respecter cette règle.
- M. le Maire – Bien, nous allons voter. Y at-il des voix contre ? Des abstentions ? Trois abstentions. Merci. C'est adopté à l'unanimité.

*Oppositions : 0*

*Abstentions : 3*

*Adopté à l'unanimité.*

**2016-125**

**CAHN. Centre des Archives Historiques de la Nièvre. Convention régissant la construction et l'entretien. Conseil départemental de la Nièvre/Ville de Nevers. Avenant n° 1.**

- M. le Maire – Michel Suet va reprendre la parole pour la délibération n° 125. Cela concerne le Centre des Archives Historiques de la Nièvre et la convention pour la construction et l'entretien, entre le Conseil départemental et la Ville de Nevers.
- M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. C'est un dossier qui remonte au 15 juillet 2004. Cela fait 12 ans.

Par convention en date du 15 juillet 2004, le Département de la Nièvre et la Ville de Nevers ont conclu un partenariat pour la réalisation d'un équipement commun permettant d'accueillir les archives définitives départementales et communales, connu aujourd'hui sous le nom de Centre d'archives historiques de la Nièvre (CAHN), situé rue Charles ROY à Nevers.

Cette convention précisait de manière prévisionnelle la répartition des locaux entre les deux collectivités ainsi que le mode de paiement des travaux, qui était le suivant :

- . 25% au lancement de l'opération ;

Conseil municipal de Nevers – 28 juin 2016

- . 50% au début des travaux ;
- . le solde à la fin de l'opération.

Pour votre information, le Centre des Archives Historiques de la Nièvre est composé de 6913 m<sup>2</sup> dont :

- . 5586 m<sup>2</sup> d'espaces spécifiques réservés au Conseil départemental
- . 441 m<sup>2</sup> de locaux spécifiques réservés à la Ville de Nevers,
- . et 886 m<sup>2</sup> d'espaces communs.

La répartition de la participation de chaque partenaire s'établit à 92,69 % pour le Conseil départemental et à 7,31 % pour la Ville.

Le coût net d'investissement a été définitivement arrêté à 11 511 505,70 €. Il convient de passer l'avenant n°1 modifiant les articles 2, 3, 4 et 7 de la convention pour fixer la répartition des surfaces et le montant du fonds de concours, lequel s'élève à 842 056,03 €.

La Ville ayant déjà payé deux acomptes pour un montant de 750 000 €, le solde est de 92 056,03 €.

En conséquence, je vous propose d'approuver l'avenant n°1 à la convention régissant la construction et l'entretien du Centre des Archives Historiques de la Nièvre et de bien vouloir m'autoriser à le signer.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'opération 480, nature 204132 du budget 2016. La Commission 1 avait émis un avis favorable.

C'est un dossier qui va enfin arriver à son terme. En dernier, nous avons beaucoup travaillé, j'ai beaucoup travaillé avec M. Balleret, pour faire avancer ce dossier, parce que cela coïncitait du côté du Département ; il faut bien le dire.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ou des précisions ? Nous allons enfin permettre d'avancer et de déménager les archives historiques qui libèreront aussi de la place dans des locaux que nous allons en partie rénover, notamment dans leur toiture, impasse des Ursulines. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Oppositions : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2016-126**

**CAHN. Centre des Archives Historiques de la Nièvre. Convention de gestion et de coopération. Conseil départemental de la Nièvre / Ville de Nevers. Avenant n°1**  
**Adopté à l'unanimité.**

2016-127*Théâtre Municipal de Nevers. Convention Fondation du patrimoine et Fondation Total*

M. le Maire –

Je vais aborder la délibération n° 127 qui concerne une convention avec la Fondation du patrimoine et la Fondation Total pour la rénovation du Théâtre Municipal de Nevers.

Dans le cadre de la rénovation du Théâtre Municipal de Nevers, la Ville de Nevers a recours à des financeurs privés, dont des fondations. Je rappelle que la Ville de Nevers a recruté une personne spécialisée dans la recherche de ce genre de financements privés.

Dans ce contexte, la Fondation du Patrimoine, grâce au mécénat de la Fondation Total, se propose d'apporter un soutien financier au projet de sauvegarde et de mise en valeur du Théâtre Municipal de Nevers pour un montant de 100 000 €.

Vous disposez du projet de convention.

Je rappelle que la programmation des travaux liés à la rénovation du Théâtre Municipal a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 23 février 2016.

C'est la raison pour laquelle ce soir, en continuité, nous vous demandons d'approuver la convention et de m'autoriser à la signer. Y a-t-il des questions ? Madame Beltier.

Mme Beltier –

Bonsoir à tous, bonsoir Monsieur le Maire. Dans le cadre de la rénovation du Petit Théâtre, la Fondation Total doit nous apporter un soutien financier de 100 000 €. Cette aide est importante et comme nous sommes nous aussi sensibles à ce projet, nous voterons pour cette délibération.

Mais cela appelle de notre part quelques commentaires sur cette société Total qui, en aparté, a versé l'an dernier environ 5,9 milliards d'euros à ses actionnaires, ce qui est un record du CAC 40, et sur sa Fondation, qui, certes, a un budget de 10 M€, mais c'est 590 fois plus faible que les dividendes versés aux actionnaires, dividendes que nous payons tous les jours en faisant notre plein de carburant. Cette générosité de Total est donc 590 fois plus forte en direction de ses actionnaires qu'en direction des œuvres d'intérêt général.

Dans la convention, nous trouvons que cette fondation est bien exigeante, car sa participation ne représente que 1 % de ses finances et elle demande, entre autres, la pose d'une plaque – et mettons-nous d'accord : est-ce 5 ans (page 74 de la convention) ? Ou 10 ans (annexe 3 page 81) ? – et la mise à disposition gracieuse d'une loge. Si nous appliquons la même règle à un Neversois qui fait un don de 60 € représentant 5 % du SMIC, aura-t-il droit à autant d'honneurs ?

Et pour finir, quelques interrogations. Où en est le financement ? Où en est le calendrier des travaux ? Et où en est le projet culturel ? Je vous remercie.

M. le Maire – Beaucoup de questions. Je veux bien qu'on inverse, Madame Beltier, tout à fait, la proportion. Je pense qu'il faut distinguer entre la Fondation Total et l'entreprise Total. Et en même temps, s'il y a la Fondation Total, c'est aussi parce qu'il y a l'entreprise Total. Cela nous permet de récupérer un peu de ce que vous dites, mais c'est mieux que rien et c'est quand même une somme intéressante pour le Théâtre. Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – Merci. D'abord, des questions pour faire suite à l'intervention de Madame Beltier. Dans l'annexe 3, il est évoqué les contreparties qui seront effectivement apportées à la Fondation Total. Or, il est précisé que ces contreparties seront d'un montant de 17 500 €. Mais dans l'annexe 3, finalement, tout cela n'est pas valorisé complètement, puisqu'il est question de cette plaque pour 1 250 €, et ensuite il est mentionné l'accès privilégié aux visites historiques et patrimoniales, mais la valorisation n'est pas indiquée. Le document, de toute évidence, n'est pas complet, et le montant total des contreparties n'est pas clairement indiqué. Cela, c'est peut-être pour ergoter un peu.

D'accord, nous avons besoin de fonds privés pour rénover le petit théâtre. Mais, quand même, Total ! Pardonnez-moi, mais il me vient ... Il me vient un mot, c'est « gros dégueulasse », quand même : les marées noires, AZF. En matière d'image, je ne sais pas si l'on peut faire pire que Total aujourd'hui en France, à part peut-être le nucléaire. Et encore ! Je crois que les méfaits environnementaux de Total sont parmi les plus importants. On pourrait parler aussi de l'industrie chimique. Mais accoler le nom et l'image de Total à la Ville de Nevers et à la rénovation du Petit Théâtre, excusez-moi, mais, même s'il faut trouver de l'argent, à un moment donné, l'argent a une odeur, contrairement à ce que l'on pourrait dire et celle-là, elle sent la marée noire.

Nous voterons contre. Et effectivement, je m'interroge sur les suites données aux demandes de subventions pour la rénovation du petit théâtre, et notamment celles adressées à la DRAC et au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, pour savoir si nous avons eu des réponses, et lesquelles...

M. le Maire – Tout en respectant votre vote, je ne peux que regretter : refuser 100 000 €, je veux bien que l'on fasse de l'angélisme. Si Le Cyprès veut se substituer à Total, je veux bien modifier et l'on rend tout à Total. Areva, on n'a pas la réponse, encore. Je ne sais pas s'ils vont nous donner quelque chose. Les stations Total, il y en a sur Nevers et cela génère de l'activité. Je ne sais pas si vous y allez, ou si vous boycottez, mais cela peut servir aussi parfois.

J'entends, je ne méconnaiss pas, ce que l'on peut reprocher à Total, qui est en même temps une des belles entreprises mondiales françaises. Malgré tout, tout n'est pas à jeter. Moi, je considère qu'il y a un peu de part des choses à faire. Encore une fois, il me semble intéressant que l'attention de cette fondation – peut-être cela rattrape-t-il ce que vous disiez – qui a vocation à rénover du patrimoine, comme ce théâtre qui avait été fermé pour de mauvaises raisons, ait été portée sur cet équipement.

Je vais passer la parole à Isabelle Kozmin, qui, sur le plan du financement du théâtre, pourra vous donner plus de précisions.



Mme Kozmin –

J'entends ce que vous dites, Monsieur Séjeau. OK, Total, peut être une entreprise qui est déplaisante, pourquoi pas ? Mais il se trouve que cette entreprise a une fondation, la Fondation Total, qui intervient d'abord largement auprès des jeunes en difficultés.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'au sein du Théâtre Municipal de Nevers et dans le cadre des travaux de rénovation que nous avons débutés l'année dernière, nous avons mis en place un dispositif qui se nomme le CID qui est un laboratoire éducatif. Ce laboratoire éducatif, en deux mots, c'est accueillir des jeunes, très jeunes, qui font partie de l'École de la Seconde Chance ; ils viennent par groupes de 5 ou 6, tous les quinze jours, pour travailler auprès des entreprises qui interviennent pour la restauration du théâtre. Le projet vise à leur redonner un lien avec l'éducation, bien sûr, l'apprentissage également de travaux manuels ; également leur faire connaître ce qu'est un théâtre. Donc, cela leur permet de découvrir un lieu culturel, qu'ils n'ont certainement, pour la plupart d'entre eux, jamais envisagé.

C'est cette particularité de nos travaux de rénovation dans le théâtre qui a intéressé la Fondation Total, parce que nous sommes vraiment en droite ligne avec leurs préoccupations. Peut-être pourriez-vous éventuellement me dire que la société Total se rachète une conduite. Pourquoi pas ? Mais il n'empêche qu'un effort est réalisé à destination des jeunes. Nous avons plusieurs jeunes en difficulté, comme vous le savez, sur la Ville de Nevers et sur l'agglomération. Donc, c'est une belle opération ; une très belle opération. Et pour nous, c'est une reconnaissance qui est importante, puisque vous vous doutez certainement qu'il n'est pas simple non plus, pour les services de la Ville de Nevers, d'encadrer des jeunes qui sont complètement novices sur un chantier, tout simplement, et c'est également un beau geste de la part de la Ville de Nevers et donc du chef de projet d'avoir initié cette démarche en faveur des jeunes.

Voilà, c'est un accompagnement de la Fondation Total. Nous avons eu cet accompagnement grâce à la Fondation du Patrimoine. C'est par leur intermédiaire.

Nous ne nous arrêterons pas là, puisque nous déposons d'autres demandes de subvention auprès de fondations, notamment Sotheby's, qui intervient également pour les jeunes et nous allons continuer également, pour des recherches de financements, pour la rénovation par exemple de la toile d'Emile Vernon. Voilà, ce n'est pas fini.

Quant aux demandes de subventions publiques, pour la DRAC, c'est encore trop tôt. La DRAC va être sollicitée pour la restauration de la toile, mais également pour les façades. C'est une autre phase de travaux. Pour le moment, nous avons demandé une subvention auprès de la Préfecture, le Fonds de soutien à l'investissement local, en même temps qu'à la Région, pour le programme de travaux 2016-2017. Nous savons à ce jour que nous aurons 300 000 €, pour le moment.

Ce n'est pas très clair ; justement, je viens de recevoir un courrier en ce sens. Le dossier, nous l'avons déposé à la préfecture. *A priori*, la Région prend le relais. Est-

ce que c'est 300 000 plus 300 000 ? Je n'en sais encore. C'est encore à peine trop tôt ; il faut que je me renseigne. Mais 300 000 €, de toute manière, sont alloués.

M. le Maire – Effectivement, cela nous a été annoncé il y a quelques jours.

Je voulais insister aussi sur le projet culturel, sur lequel nous échangeons avec un certain nombre d'interlocuteurs. Nous allons d'ailleurs initié une rencontre avec les acteurs culturels locaux au mois de septembre, en présence de l'Adjointe à la Culture.

Je rappelle d'ailleurs que le CID a été initié par Christine Villette. Michel Suet.

M. Suet – Je vais compléter par rapport aux contreparties. Les contreparties sont en cours de finalisation. Il y a une plaque qui coûterait aujourd'hui 1 250 €. Il y a dix photos qui seront prises, cinq avant les travaux, cinq après, et il y a un droit de propriété pour 25 ans. Ensuite, un accès VIP pour 4 places, en loge, par spectacle, ce qui fait une valeur de 200 € par spectacle. Et des visites historiques et patrimoniales de Nevers. Voilà les contreparties.

M. le Maire – Merci. Monsieur Diot. Puis Wilfried Séjeau.

M. Diot – Je crois que tout le monde a raison, dans ce que nous venons de dire.

Le problème, effectivement, pour rénover le Petit Théâtre, c'est que les subventions du ministère de la Culture étant mises à mal, les moyens des collectivités étant mis à mal, on est amené à aller chercher des financements là où l'on ne devrait pas avoir à aller les chercher. La normalité, c'est que les communes devraient avoir les moyens d'entretenir leur patrimoine.

Certes, Total, je partage ce qu'a dit Nathalie Charvy, c'est un euphémisme de dire que ce n'est pas la plus vertueuse des entreprises du CAC 40. On peut quand même avoir le sentiment, au vu des chiffres qu'a donnés Blandine Beltier, que Total cherche à se racheter une conduite en versant d'un côté 5,9 milliards aux actionnaires et de l'autre côté, en mettant 10 M€, c'est-à-dire 0,18 %, je viens de faire le calcul, des dividendes des actionnaires pour des œuvres d'intérêt général. Madame Kozmin nous a dit que *grosso modo* c'était une entreprise qui fait du « développement humain », Total....

Ceci dit, 100 000 € venant de Total et venant d'une multinationale du CAC 40, moi, je suis tout à fait prêt à les prendre. Ma grand-mère aurait dit : « Toujours ça que les Allemands n'auront pas ». Elle habitait en Lorraine, à sa décharge. Mais 100 000 € de Total, pour notre part, effectivement, on est prêt à les prendre. Ceci dit, sans aucune illusion sur la volonté de Total là derrière.

Une question très précise a été posée par Blandine Beltier : dans la convention, il est indiqué que la plaque doit être apposée pendant cinq ans ; dans l'annexe 3, c'est dix ans. Que cela soit cinq ou dix ans, on n'en fera pas un fromage, mais il faut que cela soit cohérent. Est-ce que c'est cinq ou est-ce que c'est dix ? Il faut que l'on se mette d'accord.

- M. le Maire – C'est cinq ans. Wilfried Séjeau.
- M. Séjeau – Monsieur le Maire, je vous promets que le jour où le Cyprès Jean de la Lune fera les mêmes profits que Total, les retombées sur la Ville de Nevers seront bien plus conséquentes.
- M. le Maire – J'en serais heureux.
- M. Séjeau – Juste pour répondre à Madame Kozmin, bien sûr je ne mets pas cause le bien-fondé du projet. Je pense que tout le monde aura compris que mon intervention se situait plus sur le domaine de l'éthique en associant une entreprise comme Total à la Ville de Nevers et à nos projets. Et à angélisme, angélisme et demi : on sait très bien que ces entreprises développent des fondations dans le but notamment de défiscaliser et de payer moins d'impôts. Donc, c'est aussi de l'argent qui ne sera pas versé à l'Etat et qui donc d'une certaine façon est pris dans nos poches. Donc, ne faisons pas d'angélisme non plus sur ce point.
- M. le Maire – Cela pourrait partir ailleurs, ou vers les actionnaires aussi.
- Bien. Dont acte.
- Mais je pense que nous pouvons accepter, encore une fois, ces fonds sans état d'âme.
- Y a-t-il des voix contre ?
- Mme Charvy – Nous avons des états d'âme.
- M. le Maire – Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à la majorité.

*Oppositions : 2*

*Abstention : 0*

***Adopté à la majorité.***

**2016-128**

**Aéroport de Nevers-Fourchambault. Création d'un syndicat mixte ouvert pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre. Conseil départemental de la Nièvre/Ville de Nevers. Statuts**

- M. le Maire – Nous allons aborder l'aéroport de Nevers, avec la création d'un syndicat mixte pour son aménagement et son exploitation. Il va s'appeler désormais l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre, avec des statuts entre le Conseil départemental de la Nièvre et la Ville de Nevers.
- Je vais vous donner la teneur de cette délibération, et c'est un vote à bulletin secret sur la composition de ce syndicat pour les membres qui représenteront la Ville de Nevers.

Je rappelle que cet aéroport, actuellement dénommé Aéroport de Nevers Fourchambault et qui reste aéroport – je lis parfois Aérodrome, mais nous avons le statut d'aéroport et donc de contrôle pour les vols hors Schengen, ce qui est particulièrement important, pour notre attractivité – appartient à parts égales et en indivision à la Ville de Nevers, au Conseil départemental de la Nièvre et à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Nièvre.

Il est actuellement cogéré par les trois partenaires. La Chambre de Commerce et d'Industrie ayant décidé de se désengager, il a été décidé entre les deux autres partenaires de créer un Syndicat mixte ouvert pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre.

Ce syndicat est constitué pour une durée illimitée entre la Ville de Nevers et le Conseil Départemental et il aura pour objet l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport dont la partie indivise appartenant à la Chambre de commerce et de l'industrie de la Nièvre est mise à disposition gracieusement au syndicat.

Dans ce cadre, ce dernier sera compétent pour le développement stratégique, l'exploitation, la maintenance et la gestion de l'aéroport.

Il sera dénommé : « Syndicat Mixte Ouvert pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre ».

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé ce soir d'approuver les statuts qui ont été joints à votre dossier, de m'autoriser à saisir le Préfet de la Nièvre pour engager toutes les démarches nécessaires à la constitution de ce syndicat et de désigner les représentants de la Ville auprès de ce syndicat, soit 4 titulaires et 4 suppléants. Il s'agit d'un vote au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Je rappelle l'importance de cette délibération, dans la mesure où, si nous n'assurons pas la continuité de l'exploitation, nous perdrons les autorisations, notamment de l'Aviation Civile, alors qu'un certain nombre d'investissements ont été faits pour préserver le statut d'aéroport, ce qui nous permet de recevoir plusieurs dizaines de milliers de vols par an.

Je précise aussi que cela permettra d'affirmer une ambition différente, peut-être des implantations qui sont aujourd'hui possibles ; de nouvelles implantations complémentaires. Et puis, peut-être, comme c'est un syndicat mixte ouvert, des évolutions à terme, avec de l'actionnariat privé, ou éventuellement sous une autre construction juridique. Nous comptons bien évidemment beaucoup sans doute sur l'Agglomération, mais aussi sur la Région, qui a la compétence des transports et qui est en train de réaliser une étude sur les transports aériens sur la Bourgogne Franche-Comté, et, au terme de cette étude, en fin d'année, j'espère bien qu'il y aura un soutien, d'une façon ou d'une autre, soit dans la gouvernance, soit par subventionnement, de notre Région.

Avez-vous, sur cette délibération, des remarques ou des questions ? François Diot, puis Nathalie Charvy.

M. Diot –

Monsieur le Maire, si nous sommes amenés à prendre cette délibération, c'est suite à la décision visiblement unilatérale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de se désengager de la gestion de l'aéroport.

Ma question est donc simple, mais des premiers éléments ont été donnés ce matin à la presse locale : quelles sont les raisons qui amènent la CCI à se désengager, elle qui a elle-même été à l'origine de la création de cet aéroport en 1935 ?

Si je pose cette question, c'est parce que je trouverais normal que la CCI continue de participer au financement de cet aéroport, lequel a une vocation économique et qui est donc, en partie, utilisé par des chefs d'entreprise. Le signe politique en tout cas d'un tel désengagement est particulièrement inquiétant, notamment pour l'avenir de l'aéroport lui-même. Nous y voyons pour notre part le risque d'une transformation rapide de cet aéroport en un simple aérodrome de tourisme, comme on en trouve un par exemple à Cosne. En tout cas, ce n'est pas anodin, le désengagement – le « *Brexit* », comme j'ai vu dans la presse locale ce matin – de la CCI.

Dans le même ordre d'idées, quand même, quel est l'impact financier de ce désengagement pour la Ville de Nevers et pour le Conseil départemental, d'ailleurs ? Deux collectivités qui se retrouvent aujourd'hui seules aux manettes, si j'ose dire, et en charge de l'aménagement et de l'exploitation de l'aéroport. La presse de ce matin évoque un déficit de 180 000 € par an, actuellement réparti à parts égales entre les trois gestionnaires, c'est-à-dire à hauteur de 60 000 € chacun, donc 60 000 € pour la Ville de Nevers. Est-ce que vous nous confirmez ce chiffre ? Et si c'est cela, le désengagement unilatéral de la CCI ferait mathématiquement supporter 30 000 € de plus par an à la Ville et 30 000 € par an au Conseil départemental, c'est-à-dire 90 000 € au total à chacun, chaque année.

Nous avons au final une double inquiétude : d'abord, sur l'avenir de l'aéroport, sa destination, son utilisation, sa vocation économique et ensuite sur les finances de la Ville ; celle-ci, du coup, étant amenée à augmenter de 50 %, brutalement, sa contribution au financement d'un équipement qui, on le sait, est structurellement déficitaire.

Aussi, nous trouvons quand même très cavalière l'attitude de la CCI, qui dit : « Puisque c'est cela coûte cher, je me désengage et je fais supporter tous les coûts par la collectivité ou les collectivités », en l'occurrence. Je voudrais bien savoir d'où cela vient, et puisque vous avez, dans votre équipe, des gens proches des milieux patronaux, quelles en sont les explications ?

Dans l'attente, nous nous opposerons à cette délibération, d'autant plus que – et c'est en lien avec la délibération suivante –, la délibération suivante nous propose de financer une étude, dont les résultats nous seront transmis en septembre, c'est-à-dire demain, portant entre autres sur un mode de gouvernance et un mode de gestion pour l'aéroport. Donc, je m'interroge ; pourquoi décider de créer aujourd'hui un syndicat mixte, alors qu'il y a une étude qui doit dans deux mois nous proposer

un mode de gouvernance et un mode de gestion incluant potentiellement, si j'ai bien lu le cahier des charges de l'étude, d'autres financeurs, comme la Région et l'Agglomération, qui feront partie du comité de pilotage de l'étude. Je ne vois pas bien comment tout cela s'enculotte ? pourquoi décide-t-on d'un syndicat mixte, alors qu'il y a une étude qui est faite *a priori* pour nous dire comment il faut gérer l'aéroport ?

M. le Maire –

Je pensais que vous feriez allusion à des élus qui avaient des capacités de vol, plutôt que de liens avec le patronat, mais nous avons des liens avec tout le monde, nous, c'est l'avantage.

Plus sérieusement, je regrette également la position de la CCI ; mais il faut que vous sachiez que, dès l'année dernière, la CCI voulait continuer d'exploiter sans contribuer aucunement au déficit et que j'ai refusé, ce qui n'est peut-être pas étranger à sa décision aujourd'hui qui passe sous une explication comme quoi la législation aurait évolué et ne lui permettrait plus de financer ce type d'équipements. C'est comme cela. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises entre Patrice Joly, Jean-Pierre Rossignol et moi-même, et cela a été une décision de la CCI de se retirer, mais si cela devait déjà l'être l'an dernier, ce à quoi je me suis opposé en obtenant aussi la même position du Président du Département, sinon déjà l'an dernier, nous aurions dû subir à deux ce qui était à trois depuis 1974.

Maintenant, il fallait bien tenir compte de cette position, qui, vous l'avez vu, a été votée hier, lundi. Nous devons surtout préserver cet aéroport. Il faut arrêter de perdre ce que nous avons. Nous nous plaignons déjà de ce que nous n'avons pas ; donc, arrêtons de perdre ce que nous avons.

Pour cela, il y a des délais très contraints. Et vous le savez, il y a des agréments, il y a des autorisations de l'Aviation Civile et si nous ne sommes pas prêts, nous les perdrons. Vous avez vu que, dans la foulée, ne pas signer cette délibération, c'est signer l'arrêt de mort de l'aéroport. Et je ne souhaite pas que nous y contribuions. Au contraire, je pense que nous pouvons lui donner un nouveau dynamisme. J'ai deux ou trois porteurs de projet qui souhaitent s'implanter, nous allons voir si c'est réalisable, et qui généreraient de l'activité, qui créeraient peut-être de nouveaux emplois, de l'économie. Il faut que cet aéroport puisse arriver à un équilibre financier, et sur des premières prévisions, cela ne serait pas possible après une exploitation de quatre à cinq ans, surtout s'il y a de nouveaux exploitants qui contribueront aussi. Et donc, nous avons pris l'option de partir à deux dans un premier temps, surtout que les investissements, pour le coup, j'essaie d'être honnête dans ce que je dis, ont été maintenus par la CCI jusqu'à l'an dernier en partage à trois. Nous avons une prévision d'investissement limitée à deux pour le moment, tout en garantissant le fonctionnement de l'aéroport ; c'est cela qui est intéressant. Je vous disais tout à l'heure que nous réfléchissons dans un délai d'un an à une évolution de la structure, y compris à d'autres partenaires. L'Agglomération ; les élus communautaires souhaitent avoir le résultat d'une étude. D'où l'étude lancée, mais nous ne pouvions pas attendre d'avoir le résultat de cette étude pour aujourd'hui constituer le syndicat.

Le syndicat était la forme juridique la plus rapide pour permettre à cet aéroport de perdurer. Les élus communautaires ont souhaité avoir l'étude de pérennité, si je puis dire, de cet aéroport, qui est allée avec l'étude de la Région, que Marie-Guite Dufay m'a annoncé avoir lancée sur l'ensemble du territoire, avec un retour en fin d'année. Donc, c'était trop tard et c'était fini.

En conséquence, nous avons décidé d'avoir une vision et une maîtrise de l'exploitation que nous connaissons ; certes, cela sera un peu plus coûteux en partageant à deux plutôt qu'à trois. C'est certain. Par contre, nous allons lever le pied sur les investissements, pour que nous puissions les faire porter ensuite par la nouvelle structure, sachant que nous ne sommes pas spécialement en retard sur ce qui devait être fait et que la CCI a continué à mettre la main à la poche.

Je voulais également ajouter, encore une fois, que c'est un enjeu pour notre territoire, c'est une chance. Moulins, Bourges, Vichy sont devenues aérodromes, nous avons, nous, gardé le contrôle douanier. Après échanges avec l'Inspection Générale de l'Administration qui était venue visiter et avec laquelle j'ai essayé, et d'autres, d'être convaincant pour garder ce statut qui me semble primordial, il y a d'ores et déjà des partenaires privés qui seraient prêts éventuellement à rentrer à terme dans une société d'économie mixte, pourquoi pas, si cela doit être l'évolution, ce qui pourrait permettre aussi une garantie, y compris des banques, ou au moins d'une banque, avec laquelle je suis en échange.

Je pense qu'aujourd'hui, l'urgence est de maintenir la poursuite de cet aéroport, de le relancer sur un nouveau dynamisme et d'accueillir de nouvelles activités, et je pense qu'à terme nous pourrions peut-être même permettre à la Ville de Nevers de contribuer un peu moins à son déficit d'exploitation. Guillaume Maillard.

M. Maillard –

Effectivement, on peut regretter que la CCI se désengage de l'outil aéroport. À noter quand même que l'assemblée générale s'est tenue hier. J'y ai assisté. J'ai noté quand même et je ne fais que relater les déclarations du Président de la CCI, que le budget de la CCI régionale de Bourgogne en 2013 était de 34 M€. Le budget cette année de la CCI régionale Bourgogne Franche-Comté sera de 30,5 M€, pour faire leurs actions à la fois de portage de formation et d'appui aux différents projets. Ils vont devoir faire deux fois plus avec deux fois moins. Ils sont aussi contraints par des ponctions publiques de l'Etat qui sont aussi importantes. À noter que leur souhait est de préserver autant que possible l'École de la Deuxième Chance, Magny-Cours, l'aéroport et la Politique de la Ville. Soutenir, dans une posture qui n'est pas forcément évidente pour eux.

Sur l'aéroport, on peut s'interroger effectivement sur la précipitation du souhait de se retirer. Maintenant, il faut faire avec. Il y a une réflexion temporaire pour se positionner à deux sur un syndicat mixte, en entendant d'ouvrir le spectre à d'autres possibilités. La Région est effectivement dans une étude globale. Elle se positionnera dans un deuxième temps. Et ajouter qu'il y a la reprise du personnel qui est évidemment dans les perspectives de continuité de l'aéroport. Tout est à l'étude actuellement et nous espérons que cet aéroport bénéficiera d'un nouvel élan dans les années à venir.

M. le Maire – Corinne Mangel.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, en parlant d'aéroport, je ne pouvais qu'intervenir.

Je vous rejoins totalement. Vous savez quelle est ma position. Effectivement, il faut sauver cet aéroport, grande chance, bien sûr, aéroport et non pas aérodrome, et c'est peut-être pour nous, justement, la création de ce syndicat mixte, la chance de pouvoir le développer. Développer économiquement. Vous savez bien, Monsieur le Maire, que nous avons déjà pas mal de projets qui étaient déjà dans le terroir, si je puis dire, d'entreprises qui souhaitent s'implanter sur cette base aéroportuaire. Donc, je pense qu'on n'a pas le choix. C'est une chance pour Nevers, pour l'Agglomération, d'avoir un tel équipement. C'est une grande chance. C'est ce que je voulais ajouter.

M. le Maire – Michel Suet.

M. Suet – Simplement pour préciser que, dans notre budget primitif, nous avons prévu le désengagement de la CCI.

M. le Maire – Effectivement, comme il nous était annoncé, nous avons anticipé.

Nous allons voter sur le principe du syndicat mixte, puis sur la composition.

Sur le principe de la création de ce syndicat entre le Conseil départemental et la Ville de Nevers, y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 8*

***Adoptée à l'unanimité.***

Il faut que nous votions à bulletin secret sur la composition. Sont proposés, pour la composition de ce syndicat mixte : moi-même, Guillaume Maillard, Myriam Bertrand, Corinne Mangel, en tant que titulaires. Et en tant que suppléants, Isabelle Kozmin, Xavier Morel, Philippe Cordier, Pierrette Concile.

Monsieur Diot.

M. Diot – Je m'étonne simplement que la proposition n'ait pas été faite à l'Opposition d'avoir soit un titulaire, soit un suppléant, soit les deux.

M. le Maire – Vous vous êtes abstenus sur le syndicat ; donc, il faut être cohérent.

M. Diot – Ah, mais cela n'empêche pas. Si ?

M. le Maire – Mais vous pouvez proposer une liste.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret).*



Je vais inviter Nathalie Charvy et Michel Suet à assurer les fonctions de scrutateurs. S'il vous plaît.

Nous allons annoncer les résultats.

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 28.

Ont obtenu :

- En titulaires :

Moi-même : 27 voix, plus une voix pour suppléant. 27 voix.

Guillaume Maillard : 28

Myrienne Bertrand : 26

Corinne Mangel : 27.

Ce sont les titulaires proposés.

- En suppléants :

Isabelle Kozmin : 28

Xavier Morel : 25

Philippe Cordier : 27

Pierrette Concile : 27

M. le Maire –

La composition est finalement celle proposée.

A obtenu aussi une voix en tant que suppléant Mahamadou Sangaré, Nathalie Charvy, et Wilfried Séjeau. Oui, Nathalie Charvy, une voix en tant que titulaire. Peut-être au prochain syndicat, s'il évolue.

**2016-129**

**Aéroport Nevers-Fourchambault. Étude portant mission d'assistance sur l'élaboration d'une stratégie de développement et sur la proposition d'un mode de gouvernance et d'un mode de gestion. Convention de cofinancement. Conseil départemental de la Nièvre/Ville de Nevers**

M. le Maire –

Dans la foulée, nous allons rapidement aborder la délibération n° 129. Nous en avons déjà parlé. C'est donc une convention de cofinancement entre le Département de la Nièvre et la Ville de Nevers pour l'étude stratégique sur le développement et le positionnement commercial de l'aéroport. Une procédure de consultation a été engagée par le département qui assure la maîtrise d'ouvrage.

Vous avez eu le cahier des charges. Il s'agit :

- de réaliser un diagnostic de la situation actuelle ;
- d'exposer les différents axes de stratégie adaptés aux attentes des partenaires ;
- de réfléchir à la future gouvernance ;
- et de proposer une méthode permettant d'associer les acteurs actuellement ou potentiellement présents sur la base.

Cette étude est financée pour moitié par la Ville de Nevers et pour moitié par le département de la Nièvre.

Avez-vous d'autres questions que ce que nous avons déjà abordé ? Je rappelle que c'est pour aussi éventuellement amener d'autres partenaires dans la contribution et dans la gouvernance.

Je vous propose de passer aux voix. Qui vote contre cette convention ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2016-130**

**Installation d'une solution WiFi Grand Public au parc Roger Salengro. Convention d'occupation du domaine public. Ville de Nevers/société Afone Infrastructure**

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint aux forces économiques et au numérique, Guillaume Maillard, pour la délibération n° 130, pour l'installation d'une solution WiFi Grand Public au parc Roger Salengro, avec une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Nevers et la société Afone Infrastructure.

M. Maillard –

Merci, Monsieur le Maire. Afin d'apporter une connectivité aux administrés et aux touristes et dans un souci de favoriser le développement et l'attractivité du territoire, la Ville de Nevers envisage de déployer progressivement des réseaux WiFi publics pour couvrir ses bâtiments culturels ou des lieux de vie tels que les parcs publics, les places, les zones commerçantes, les sites touristiques ...

L'opérateur privé, la Société Afone Infrastructure, 11, Place François Mitterrand, à Angers, a été retenu pour un test grandeur nature. Ainsi, dès cet été, une solution WiFi Grand Public peut être déployée avec l'installation d'une borne, dans le parc Roger Salengro, pour un coût annuel de 1 488 € TTC.

En contrepartie, il est prévu que la Société Afone reverse à la Ville de Nevers la somme annuelle de 42 € TTC, au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

La durée de la convention à passer avec la société Afone Infrastructure est fixée pour 12 mois à compter de sa notification, renouvelable deux fois par tacite reconduction, soit une durée totale maximum de trois ans.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public en annexe à la délibération et de m'autoriser à la signer.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? C'est le début effectivement du développement de l'accès en WiFi sur un certain nombre de sites de la Ville de Nevers, étant précisé que cela viendra en complément de ce qui va se faire à la gare SNCF, où Gares et Mobilité va équiper la gare rénovée d'un système WiFi à accès gratuit. Nous souhaiterions également qu'il en soit fait ainsi à la Maison de la Culture de Nevers Agglomération, où des raisons de complexité technique l'empêchent, mais cela me semblerait un lieu, aussi, intéressant. Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Juste une remarque sur les mots ; je crois qu'en Commission, Monsieur Maillard, vous avez dit qu'il s'agissait d'un lieu de convivialité. Je voudrais juste rappeler que « convivialité » vient du latin, qui veut dire « repas en commun ». Cela sert à désigner le plaisir de vivre ensemble, de chercher des équilibres nécessaires à établir une bonne communication, un échange sincèrement amical autour d'une table. Or, je crains que, quand on est tous sur notre Iphone, en fait, il n'y ait pas du tout de convivialité.

M. le Maire – Comme nous partageons quand même un repas ce soir, nous pouvons en parler quand même de façon conviviale. Donc, c'est l'essentiel.

Nous allons voter pour cette borne WiFi. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté convivialement, à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

J'ai oublié de faire de la publicité, à propos de l'aéroport, pour vous inviter au Hop Tour des jeunes pilotes, le 21 juillet.

**2016-131**

**Route de France Féminine Internationale, Nevers Ville étape. Convention de partenariat avec l'Organisation Routes et Cycles**

M. le Maire - Je vais appeler la délibération n° 131. Xavier Morel a la parole pour la Route de France féminine internationale et la convention de partenariat avec l'organisation Routes et Cycles.

M. Morel – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Depuis sa création en 2006, la Route de France Féminine Internationale est la référence en matière de course sur route par étape et accueille l'élite du cyclisme féminin mondial. Chaque année, une centaine de concurrentes s'affrontent sur plus de 900 kms. Cette course bénéficie quotidiennement d'un résumé image sur des chaînes de télévision nationales et régionales.

Le 10 août 2016, la Ville de Nevers se positionne en tant qu'étape d'arrivée (Saint Sauveur en Puisaye - Nevers), de l'édition 2016, qui se déroulera du 07 au 14 août.

Afin de pouvoir accueillir cette étape, je vous propose :

- d'assurer différentes prestations et de verser à l'organisateur de l'événement, la société Organisation Routes et Cycles une somme de 12 000 € ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016, nature 6574 opération 309A33. La délibération a reçu un avis de la Commission 1.

Je rappelle que 350 personnes, dans le *staff* logeront sur Nevers et que la course comporte plus de 150 cyclistes, de 15 nationalités différentes ; visibilité médiatique importante, puisque l'année dernière nous avons eu un reportage sur France 3.

L'année dernière, nous avons, pour la même somme, une ville de départ ; cette année, nous avons réussi à négocier, pour la même somme, une ville d'arrivée, qui, normalement, est au double du prix, c'est-à-dire 24 000 €. Nous avons donc fait une économie de plus de 50 % sur cette étape.

En tant que ville d'arrivée, le groupe de cyclistes fera trois fois une boucle dans la ville. Il y aura environ 8 communes de l'agglomération qui seront traversées.

Vous voyez, pour reprendre l'expression qui a été dite tout à l'heure, que nous faisons deux fois plus avec deux fois moins.

M. le Maire – Qui souhaite intervenir sur cette délibération ? Nous la votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2016-132      Prix cycliste de la Libération de Nevers. Souvenir Jean Luc Vernisse. Attribution d'une subvention à l'association JGSN Cyclisme**

M. le Maire – Xavier Morel a toujours la parole, pour la délibération n° 132, pour le prix cycliste de la Libération de Nevers. Souvenir Jean-Luc Vernisse. C'est l'attribution d'une subvention à l'association JGSN Cyclisme.

M. Morel – Créée en 1994, l'association JGSN Cyclisme a pour objet la pratique du cyclisme sous toutes ses formes. Elle organise le 03 août 2016, le Prix cycliste du Conseil municipal et de la Libération de Nevers, Souvenir Jean-Luc Vernisse.

Cette manifestation regroupe un nombreux public et représente une animation importante pour la ville de Nevers.

Afin de participer aux frais d'assurance, d'inscription au calendrier FFC, de l'animation (speaker et vidéo), du ravitaillement des cyclistes, du secrétariat et des primes distribuées, je vous propose d'accorder à la JGSN Cyclisme une subvention d'un montant de 1 250 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016 nature 6574 , opération 309, antenne 33.

M. le Maire – Qui souhaite intervenir ? Monsieur Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire. Comme l'indique de la délibération, il s'agit du Prix Cycliste du Conseil municipal. Cette manifestation, je cite, « *regroupe un nombreux public et représente une animation importante pour la Ville de Nevers* ».

Nous avons accordé 2 000 € l'an dernier, la demande de l'association est de 2 000 € pour cette année et nous lui attribuons 1 250 €, soit plus de 35 % de baisse.

Ma question est donc la suivante : « Pour quelle raison baisse-t-on de manière aussi brutale la subvention cette année ? ». Y a-t-il d'autres raisons que celle que vous nous invoquez classiquement, c'est-à-dire la nécessité de faire des économies, et on sait qu'en la matière, les subventions aux associations ont été très durement mises à contribution dans les budgets 2015, puis 2016 ? Y a-t-il d'autres raisons que celle-là ?

Quoi qu'il en soit, nous venons de voter dans la délibération précédente 12 000 € pour un événement de niveau national et international, La Route de France Féminine Internationale, afin que Nevers soit l'une des villes étapes. 12 000 € qui s'ajoutent, selon la convention, à tout un tas d'aides matérielles, que nous ne remettons pas en cause : local chauffé, toilettes, barrières, branchements électriques, fléchage, etc. Cela ne nous pose pas de problèmes que Nevers accueille une étape de la Route de France Féminine Internationale et nous venons d'ailleurs de la voter sans difficulté. Mais nous ne pouvons que nous étonner que l'on n'hésite pas à mettre d'un côté 12 000 € dans un événement, qui certes fera parler de Nevers peut-être à la télé et permettra au maire de suivre l'étape du jour dans un véhicule officiel ; et peut-être même, d'après ce que j'ai lu dans la convention, à ses adjoints, d'avoir dix badges d'accès à l'espace VIP, espace Club. D'accord. Mais que l'on mette 12 000 € pour cela ; ce sera un bel événement, à n'en pas douter. Mais que l'on soit obligé de l'autre côté d'amputer de 750 € la modeste subvention au Prix cycliste du Conseil municipal, qui est certes un prix cycliste de moins grande renommée, mais organisé par une association locale qui fait vivre Nevers au quotidien, et qui a besoin des financements de la Ville.

Plus globalement, je pense que la juxtaposition de ces deux décisions est très symptomatique de la politique qui est la vôtre, c'est-à-dire de mettre davantage l'accent sur l'événementiel et sur les coups de com, au détriment du travail de fond quotidien effectué par les associations locales, associations sportives en l'occurrence.

Pour notre part, nous nous opposerons à cette baisse de 35 % de la subvention à l'association JGSN, *a fortiori* si l'on met 12 000 € dans un événement médiatique.

M. le Maire – Nous n'allons pas refaire tout le débat sur les subventions aux associations. Vous savez comment les collectivités, et notamment de proximité – ce qui impacte

forcément les structures de proximité – ont été étranglées en termes de baisses des dotations, et même si l'on va nous enlever un peu moins, il y a moins à redistribuer.

Nous ne sommes pas que dans l'événementiel. Mais nous sommes aussi, effectivement, dans la démultiplication d'événements. C'est important pour l'image du territoire. Je ne sais pas si vous étiez à la Fête de l'Electro, pour la troisième année ; il y avait 6 000 personnes. Ce sont des événements marquants. Ce sont des événements porteurs. Cela ne veut pas dire qu'il faut sacrifier les autres. Mais il faut trouver un équilibre, entre faire connaître, mieux connaître et reconnaître notre Ville, et, en même temps, soutenir les structures qui sont présentes.

Vous le savez, j'étais au Congrès des Villes de France, la semaine dernière. Et j'espère que l'on pourra organiser cette manifestation au niveau de l'agglomération en 2018, puisqu'il n'y aura pas de congrès l'année prochaine en raison des élections présidentielles et législatives. Je vous dis cela parce que la thématique était Sport et Culture et comment maintenir le soutien des collectivités dans le temps que nous connaissons. Nous ne sommes pas originaux. Je peux prendre l'exemple du maire de Cognac qui a drastiquement baissé les subventions aux structures. Cela ne veut pas dire qu'il ne fait pas d'événements, qu'il ne génère pas d'événements pour mieux faire connaître sa ville. Il y a aujourd'hui de nouvelles voies qui sont ouvertes sur le fonctionnement des associations, qui jusqu'à présent étaient plutôt dans l'attente des subventions. Il y a sûrement la voie davantage partenariale. Et c'est vers celle-ci que je vous ai proposé de nous engager – à terme. C'est un travail nouveau, c'est un nouvel état d'esprit, de proposer, de partager des projets et de les cofinancer avec les structures, plutôt simplement que de financer. Je parle en général, je ne parle pas pour cette manifestation, mais sur l'état d'esprit. C'est aussi une figure imposée par l'Etat pour ces deux dernières années notamment, et particulièrement.

Maintenant, sur la manifestation plus spécifique que vous évoquez, nous la soutenons. Nous la soutenons du mieux que nous le pouvons. Nous ne pouvons pas sur un budget 2016 très compliqué en terme de fonctionnement, augmenter par de l'argent que nous n'avons pas. Cela ne doit pas opposer les projets, nous devons au contraire en démultiplier un maximum en intelligence. Quand je dis « démultiplier », ce n'est pas le nombre qui fait la qualité. Mais la Route de France, nous l'avons déjà accueillie l'année passée et nous l'accueillons pour la deuxième année consécutive, ce qui est quand même assez remarquable pour notre Ville. C'est l'équivalent du Tour de France féminin. C'est un événement de portée nationale qui nécessite effectivement un budget différent d'un événement local que nous ne méprisons pas non plus, et qui a toute sa légitimité, notamment historique. Simplement, comme pour un certain nombre d'événements, nous avons dû financer un peu moins. Ce n'est pas de gaîté de cœur, mais c'est parce que, encore une fois, c'est une volonté qui nous dépasse et que nous sommes contraints de répercuter d'une façon ou d'une autre. Ce n'est pas une volonté d'appliquer une politique à tout prix de l'événement. Les événements doivent exister. Il y en a de beaux cet été et je fais un peu avec humour de la publicité pour certains, mais il y en a d'autres, et encore une fois, je ne méconnais pas, avec l'ensemble de l'équipe, aussi les projets historiques qui sont menés par des structures qui méritent tout notre intérêt.

Simplement, en termes financiers – je ne veux pas redire ce que j’ai déjà dit, je ne pense pas que ce soit une nouvelle fois ce soir le lieu de prolonger les débats inutilement – nous parlions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes ; je suis désolé, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pointait du doigt la Ville de Nevers qui était entre 60 et 90 % au-delà de ses capacités pour le financement associatif. Nous avons peut-être corrigé effectivement de mauvaises habitudes. Ces mauvaises habitudes, on peut les garder quand on a des moyens ; quand on n’en a plus, il faut essayer de travailler autrement. Et je pense que nous sommes sur une voie transitoire, sans doute, d’un nouveau partenariat avec les structures associatives. C’est sans doute de cette façon-là que nous pourrions peut-être, les uns et les autres, avoir des jours meilleurs. Xavier Morel.

M. Morel –

Effectivement, Monsieur le Maire. Monsieur Diot, on ne fait pas de l’animation juste pour faire de l’animation ou de l’événementiel. Il faut vraiment que tout le monde le comprenne. Cela a vraiment un caractère médiatique, mais cela a aussi un caractère économique.

Une ville de départ, c’est 12 000 € ; une ville d’arrivée, c’est 24 000 € ; un contre-la-montre, un prologue, c’est 34 000 €. Je parle pour la Route de France. Nous sommes la seule ville, parmi toutes les villes de la Route de France, à avoir pu négocier 50 % de remise, parce que nous avons essayé de faire en sorte qu’ils rentrent en contact avec des partenaires privés. Je ne sais pas s’ils ont réussi ou pas leurs partenariats privés ; mais, en attendant, c’était notre volonté. Et nous avons dit que nous ne mettrons pas plus, mais que par contre, nous voulions une ville d’arrivée. Huit communes de l’agglomération traversées et des retombées médiatiques, et je le rappelle 350 personnes dans le *staff* qui vont loger pendant deux jours sur Nevers ; c’est considérable.

Nous n’avons pas oublié les associations. Je vais vous expliquer ce que nous avons fait. Nous avons réuni tous les clubs cyclistes, autour de Paul Léger qui est le Président du Comité départemental et je leur ai mis entre les mains le marché de se réunir et d’organiser un comité d’organisation en soutien à différentes étapes, telles que le TNM, la Route de France, la Look, et d’organiser ces manifestations, et d’arriver en soutien, ce qui ferait, à terme – à court terme, à moyen terme, à long terme, nous sommes en train d’y travailler, cela va prendre peut-être du temps, car il faut changer les mentalités – qu’ils apportent leur soutien et qu’en contrepartie, justement, ces grosses manifestations, au lieu de payer des sociétés parisiennes pour organiser l’événement, vont les payer eux, directement. C’est ce qui se passe notamment pour le TNM, parce qu’ils ont de vraies compétences. C’est vers cette direction que nous tendons à amener tous les événements, pour qu’il y ait un triplé gagnant avec la Ville, le public et les associations.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

J’entends ce que vous dites. Sauf que vous ne pouvez pas nous dire : «La Ville est étranglée financièrement », au point de devoir amputer de 750 € la subvention au Prix cycliste du Conseil municipal quand vous venez de nous faire voter 12 000 € pour une étape de la Route de France Féminine pour le 6 août. C’est tout. C’est votre argumentation qui ne tient pas.

- M. le Maire – C'est parce que vous opposez des projets qui sont de nature complètement différente. Et l'adage qui dit qu'il faut comparer ce qui est comparable me semble devoir être appliqué en l'occurrence. Mohamed Lagrib.
- M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Je rejoins un peu ce que François Diot vient de dire. J'ai du mal à vous croire, dans les différents arguments qui viennent d'être évoqués. Après, vous parlez de « mauvaises habitudes ». Les mauvaises habitudes ne doivent pas être transposées sur un autre domaine.
- Vous parlez d'un impact pour la Ville. Oui, certes. Mais l'année dernière, quel impact en avons-nous eu ? Les associations en paient le prix aujourd'hui. On le voit : moins de subventions, plus de charges.
- Par rapport à ce qui a été rappelé, pourquoi ne pouvons-nous pas vous croire ? Vous baissez les subventions des associations en nous disant que nous avons une contrainte financière drastique à tenir et qu'il faut imputer, mais, de l'autre côté, on trouve de l'argent pour des événements. Et pas des petites sommes ; des grosses sommes. Ou pour des projets, qui ne sont pas forcément prioritaires. C'est vrai qu'on a du mal à vous croire.
- M. le Maire – La question n'est pas de croire. La question, elle est d'arrêter d'opposer des choses qui sont distinctes. Il y a l'événement qui a une portée médiatique, qui a une portée de « faire connaître », et Dieu sait si nous souffrons d'un déficit d'image ; et puis il y a également le fonctionnement des structures associatives, sur lesquelles nous sommes, mais en baisse, en baisse parce que nous avons moins de budget, comme toutes les communes de France. Rendez-vous, déplacez-vous à des congrès d'importance nationale, vous verrez que nous ne sommes pas une particularité et que l'ensemble des maires sont dans cette situation. Xavier Morel.
- M. Morel – Effectivement, la baisse dont vous venez de parler, Monsieur le Maire, elle est inéluctable, malheureusement, et ce n'est pas par gaité de cœur que nous baissons les subventions. Il faut permettre aux différentes associations d'aller chercher des partenariats ailleurs. Ce n'est pas facile, mais j'essaie de les aider en ce sens. Et le fait de créer un comité d'organisation pour les soutenir, puisque la Ville de Nevers veut se porter candidate pour devenir Ville du Vélo, et qui plus est, Ville du Vélo au féminin pour la Route de France, s'inscrit dans la volonté d'aller chercher des partenariats. La preuve, nous sommes allés, avec Monsieur le Maire, voir la société Look, la veille de la Course Look, pour justement essayer de les ramener en soutien aux différentes associations. Et la prochaine table ronde aura lieu entre la société Look, les différentes courses cyclistes, et il y en a beaucoup, qu'elles soient un peu moins organisées, professionnelles, ou complètement associatives, pour essayer de tisser avec ces différents acteurs un moyen de travailler ensemble et de tirer tout le monde vers le haut. C'est cela la vision. Maintenant, vous ne la partagez peut-être pas, mais je pense que l'on trouvera une solution. Et j'espère vous le démontrer dans les deux ans ou trois à venir ; mais les mentalités, je ne peux pas les changer comme cela.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib.



M. Lagrib – Merci des éléments. Juste une petite question. Le budget Événements et communication se monte à combien, par rapport à celui de l'association ? De combien a-t-il augmenté ?

Deuxième remarque, puisque vous parlez d'économies, soutenir le monde associatif, c'est réaliser des économies pour la Ville de Nevers. Je vais prendre un exemple tout bête ; en soutenant les associations dans le domaine social, ce sont des interventions auprès du public – on va prendre le domaine des jeunes – et des dégradations en moins pour la Ville de Nevers qui sont économisées. Aujourd'hui, cette économie-là n'a pas été quantifiée. En contrepartie de 1 000 à 10 000 € par association, on peut ramasser énormément d'économies. Malheureusement, on préfère couper franc, en termes de soutien à ces associations ; en contrepartie, le rôle social qu'elles devaient jouer, elles ne le jouent plus. Je prends le domaine social, mais on peut prendre d'autres domaines. Le sport également. Contribuer à l'éducation de nos jeunes, contribuer au bien-vivre ; on parlait de convivialité, elles contribuent aussi à cela. Aujourd'hui, ces économies-là, vous n'en tenez pas compte. La seule chose que vous recherchez, c'est de chercher ailleurs alors qu'on a déjà sur notre territoire.

M. le Maire – Monsieur Lagrib, vous confondez une chose. Il y a le soutien associatif et je rappelle qu'il y a des structures pour lesquelles nous avons augmenté la contribution de la Ville ; il y a des structures où nous l'avons maintenue, *stricto sensu*, par rapport à n - 1, et puis il y en a pour lesquelles nous l'avons baissée.

Par ailleurs, la politique sociale n'est pas portée que par les associations. La Ville a sa propre politique. Elle a son propre budget là-dessus. Vous réduisez simplement le rôle de la Ville à un soutien associatif pour porter ses propres politiques ; ce n'est pas cela, la politique. Xavier Morel.

M. Morel – Je vais redire ce que j'ai dit. La solution, c'est d'essayer de réunir tous ces acteurs pour qu'ils trouvent eux-mêmes les solutions. Si quelqu'un a faim, on peut lui donner un poisson, mais le mieux, c'est de lui apprendre à pêcher. Et là, l'idée, c'est justement de faire en sorte de les réunir pour qu'ils trouvent ensemble des solutions pour aller eux-mêmes chercher des partenaires. On leur amène des partenaires. Les sociétés d'organisation, je préférerais qu'elles s'entourent des associations locales toutes réunies au sein d'un même comité d'organisation, ce qui d'abord les réunirait, parce que ce n'est pas évident, quand on les réunit autour d'une table, ils ne se sont pas vus depuis au moins vingt ans ; vous vous doutez bien que l'on ne va pas changer les mentalités comme cela. Donc, c'est les réunir, ils créent un comité d'organisation, ils viennent en soutien aux organisations sportives avec des partenaires locaux. On ne peut pas rêver mieux, si jamais cela voit le jour.

Je parle uniquement pour les associations cyclistes. Pour les autres, j'essaie de trouver des solutions. Je suis le premier à regretter, sincèrement – et tous ceux qui me connaissent le savent, puisque je le répète assez souvent – la baisse des subventions aux associations. Malheureusement, c'est un fait, c'est un constat. On n'y peut rien ; ou plutôt, on y peut, on essaie de trouver des solutions, par ce biais.

- M. le Maire – Nous n'allons pas refaire tout le débat sur le soutien associatif. Monsieur Lagrib, une dernière intervention en complément, s'il vous plaît.
- M. Lagrib – Une dernière ; je ne suis pas intervenu de nombreuses fois. Juste pour dire que nous ne serons pas d'accord. C'est votre politique, c'est votre solution ; aujourd'hui, on en voit les fruits.
- Mais par contre, il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est le budget Événementiel et communication. De combien est-il ? De combien a-t-il augmenté ?
- M. Morel – Le budget Événementiel et Communication de quoi ? De la Ville ? Il n'a pas augmenté. Je ne connais pas le chiffre par cœur, mais il n'a pas augmenté. Si c'est votre question, il n'a pas augmenté.
- M. le Maire – Je ne sais pas de quels fruits vous parlez. Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à la majorité.

*Oppositions : 2*

*Abstention : 1*

*Adopté à la majorité.*

**2016-133**

**Journée d'intégration des étudiants. / Attribution d'une subvention à Nevers. Association de jeunes juristes**

- M. le Maire – Je vais passer la parole à Jacques Francillon, pour l'enseignement supérieur, pour la délibération n° 133 relative à la journée d'intégration des étudiants que nous avons initiée, avec justement l'attribution d'une subvention à l'association de jeunes juristes.
- M. Francillon – Cette journée d'intégration des étudiants poursuit trois objectifs. Le premier objectif, c'est d'accueillir les nouveaux arrivants et de leur faire découvrir la ville. Le deuxième objectif, c'est de créer du lien entre les établissements post-bac de Nevers, qu'ils soient rattachés à l'Université de Bourgogne Franche-Comté ou au rectorat et de créer du lien entre les étudiants de disciplines différentes. Le troisième objectif est de faire savoir aux habitants qu'il y a une vraie ville étudiante à Nevers et sur le territoire de l'Agglomération.
- La première édition de la journée d'intégration s'est déroulée en septembre 2015. Elle a connu un très beau succès, puisque 500 étudiants environ ont été réunis dans le Parc Roger Salengro, pendant une demi-journée. Ils ont participé à différentes activités sportives, ludiques, culturelles. Nous avons organisé un parcours « découverte » du patrimoine historique, un parcours virtuel sur le parc Salengro. Tout cela s'est déroulé dans une atmosphère très chaleureuse.
- Forts de ce succès, nous voulons poursuivre dans cette voie. La deuxième édition est prévue pour le 22 septembre prochain, également dans le parc Salengro. Nous souhaitons que, par rapport à ce qui s'est fait l'année dernière, elle monte quelque

peu en puissance. Il avait été convenu avec les directeurs d'établissements que les étudiants prendraient en charge l'organisation de cette journée, qu'ils le feraient par l'intermédiaire de leurs associations, avec le soutien de la Ville et de l'Agglomération, notamment avec un soutien logistique, un soutien en communication et un soutien du service Animation du patrimoine auquel je faisais référence tout à l'heure.

Nous continuerons à apporter ce soutien, bien sûr, mais nous souhaitons augmenter la participation de la Ville et ceci pour permettre cette montée en puissance que j'évoquais à l'instant.

C'est pourquoi, je vous propose d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association étudiante qui se charge de coordonner les associations étudiantes. Il s'agit d'une toute nouvelle association dont les statuts viennent d'être déposés, Nevers Association Jeunes Juristes. J'ai personnellement tenu, par rapport à ce qui s'était fait l'année dernière où c'était une association de l'ISAT qui avait pris en charge l'organisation, à ce que cette association passe le relais à d'autres étudiants d'autres disciplines.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, opération 463, article 6574 du Budget 2016.

Petit clin à Wilfried Séjeau et au groupe Nevers à Gauche, j'essaierai de dissuader les étudiants de s'adresser à Total pour obtenir des financements complémentaires.

M. le Maire -

Quoique l'ISAT... Il y a parfois des liens...

Sur cette subvention aux Jeunes juristes, y a-t-il des questions ?

Je vous propose d'attribuer cette subvention. L'Agglomération aura peut-être aussi une aide à apporter.

J'en profite aussi pour dire qu'il y a actuellement un comité de pilotage sur une compétence Sports qui serait en partie prise par l'Agglomération et qui permettrait aussi peut-être d'accroître un peu ce que les communes ont du mal à assumer, au niveau d'un certain soutien. Parce que l'Agglomération n'a pas non plus forcément les coudées franches. Mais cela permet de participer à cette réflexion d'une évolution du soutien notamment aux associations, sportives ou autres.

Sur cette subvention, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2016-134**      **UFR de Droit. Unité de formation et de recherche. Attribution du Prix Pierre Bérégovoy**  
**Adopté à l'unanimité.**

**2016-135**      **Projet de SCoT. Schéma de cohérence territoriale du Grand Nevers. Avis du Conseil**  
**municipal**

M. le Maire –                    Je vais passer la parole à l'Adjoint au développement urbain sur la délibération n° 35 pour l'avis du Conseil municipal à recueillir sur le projet du nouveau contenu du SCoT.

M. Grafeuille –                Merci, Monsieur le Maire. Le SCoT du Grand Nevers a fait l'objet d'une élaboration initiale engagée par délibération du Comité Syndical réuni le 20 décembre 2010. Par décision du tribunal administratif de Dijon du 16 juin 2015, la délibération approuvant le SCoT a été annulée. Pour des raisons d'ailleurs peu importantes.

Les élus du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers réunis en Comité syndical le 03 décembre 2015, ont décidé de relancer l'élaboration du SCoT sur le même périmètre et sur la base d'un projet identique. Cela aurait pu être différent ; on aurait pu remettre en cause la totalité, mais cela n'était pas intéressant. Le SCoT va évoluer dans le temps ; il faut laisser le temps au temps, comme on dit, et encore une fois, l'annulation ne portait pas sur des choses importantes.

À la même date, ils ont défini, par délibération, les modalités de la concertation et constaté l'organisation d'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Par délibération du 7 avril 2016, à l'issue de la période d'élaboration du document, le syndicat mixte a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de SCoT qui comprend :

- Un rapport de présentation, diagnostic du SCoT, qui présente l'état des lieux du territoire,
- Un PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables, expression du projet de territoire voulu par les élus,
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs, partie réglementaire du SCoT, auquel devront se référer les communes pour élaborer leurs documents d'urbanisme.

Tous ces documents sont disponibles sur Internet :

Diagnostic : <http://www.scotgrandnevers.fr/le-rapport-de-presentation---diagnostic>

PADD : <http://www.scotgrandnevers.fr/le-padd>

Orientations et objectifs : <http://www.scotgrandnevers.fr/le-doo>

Conformément à l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT arrêté a été transmis aux communes et groupements de communes membres du Syndicat Mixte du SCoT, qui disposent d'un délai de trois mois pour faire connaître leur avis sur le projet. À défaut de réponse, l'avis sera réputé favorable. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons cette délibération ce soir. Le projet nous était parvenu le 18 avril 2016.

Conseil municipal de Nevers – 28 juin 2016

En conséquence, je vous propose d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté. La Commission 3 a émis un avis favorable.

M. le Maire – Je voulais juste ajouter en précisions que, non pas le SCoT lui-même, mais le contenu du SCoT avait été annulé pour une raison de forme, comme l'ont connu d'autres SCoT, et notamment sur la consultation des habitants. Les élus du SCoT du Grand Nevers ont décidé de repartir sur un contenu actualisé plutôt que de travailler sur l'extension de périmètre tout de suite, qui, finalement, est généré par le Schéma départemental de l'intercommunalité, et aujourd'hui beaucoup de communautés de communes souhaitent rejoindre le SCoT du Grand Nevers, ce qui leur évitera aussi d'en construire un, puisqu'il sera obligatoire prochainement. Il s'agissait de consolider aussi notre SCoT, surtout si on veut le faire évoluer dans sa taille.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Très bien, je vous propose de recueillir votre avis. Y a-t-il des voix contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie de votre avis à l'unanimité sur l'adoption de ce prochain SCoT.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2016-136      PLU. Plan Local d'Urbanisme. Bilan de la concertation réalisée et arrêt du projet**

M. le Maire – Je vais passer à la délibération n° 136 qui concerne le PLU, Plan Local d'Urbanisme, avec le bilan de la concertation réalisée et l'arrêt du projet. Je ne sais pas si Guy Grafeuille, adjoint en charge à l'urbanisme, souhaite dire quelques mots introductifs, ou si je passe la parole directement au Cabinet d'étude.

M. Grafeuille – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Je m'exprimerai après. Le mieux, c'est de présenter le document.

M. le Maire – Je vais céder la parole au Cabinet. Nous allons donc suspendre le Conseil.

*(Suspension du Conseil municipal de 18 h 46 à 19 h 10).*

M. le Maire – Nous reprenons le cours du Conseil municipal. Avez-vous des interventions sur ce sujet ? Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – J'avais notamment une question. Lorsque vous avez présenté le document, vous avez précisé que dans le précédent document, dans le POS, il était fait état de 18,2 hectares, si j'ai bien noté, de consommation d'espaces, et vous avez mentionné le fait que le PLU devait nécessairement en prévoir moins. Je voulais savoir quel était le chiffre prévu, dans ce document, de consommation d'espaces naturels.

*(Suspension du Conseil municipal de 19 h 10 à 19 h 12)*

M. le Maire – *Réponse du cabinet d'étude : 15 ha.* Je pense que cela a déjà été dit, mais nous avons veillé à garder le maximum d'espaces naturels. François Diot.

M Diot – Des remarques générales. C'est un document extrêmement important, en tout cas, et notamment pour les annexes cartographiques ; c'est une mine d'or. Je crois que le document fait 745 pages. Il y a là-dedans des informations qui seront très utiles pour les choix urbains qui seront faits dans les années qui viennent, y compris du point de vue statistique, du point de vue cartographique. Chapeau donc au bureau d'étude qui a fait ce travail-là.

Ensuite, nous avons déjà eu un débat au dernier Conseil sur les grandes orientations du PADD : la redynamisation du centre-ville, le développement des quartiers périphériques et le développement durable. Ce sont les trois axes principaux, nous les partageons, il n'y a pas de problème là-dessus. Ils sont d'ailleurs développés : l'attractivité, le développement urbain durable. Ce que je remarque, nous en parlons en aparté avec Nathalie Charvy, c'est l'aspect central des problématiques écologiques et environnementales. C'est effectivement une obligation réglementaire ; la transformation des POS en PLU, de ce point de vue-là, a été un bon point. C'est évident quand on lit le nouveau PLU, en filigrane, il y a en permanence ces problématiques et, *a fortiori*, pour une ville comme la nôtre qui est une « ville à la campagne », si l'on peut dire, c'est essentiel.

Ensuite, on fait un choix entre trois scénarios ; cela n'a pas été développé dans la présentation de Madame, mais il y a trois scénarios sur l'évolution démographique du territoire. Le choix qui a été fait est le scénario le plus « offensif », le plus ambitieux : le fait de dire que si l'on perd de la population depuis 1975, mais que cela allait remonter. C'est un choix, évidemment, que nous partageons. Ceci dit, j'ai aussi envie de dire que cela dépend des politiques municipales, mais pas seulement d'elles. Pour inverser la tendance démographique, il y a certes besoin de politiques municipales ambitieuses. Il y a des choses que nous partageons et d'autres que nous ne partageons pas, mais cela dépend aussi d'un changement des logiques de métropolisation, des politiques de déménagement du territoire qui aujourd'hui font très mal à des villes comme la nôtre. Ce scénario 2 qui a été choisi, puisse-t-il advenir ! Ceci dit, cela ne dépendra pas exclusivement des élus de Nevers.

M. le Maire – Bien évidemment. Je suis d'accord avec ce que vous dites. Simplement, c'est un souhait que nous affirmons. Au-delà de cela, c'est aussi, j'espère la traduction d'un certain nombre de mesures que nous prenons, y compris dans cette enceinte et parfois ensemble.

Quand vous dites que c'est le fruit d'une politique municipale, mais pas seulement, c'est aussi le fruit d'une politique partagée avec le Département, puisque c'est le Département qui est concerné également à la même hauteur, et c'est pour cela que je souhaiterais que nous partagions ensemble un maximum de mesures parce que si nous tirons d'un côté et le Département de l'autre, c'est plus compliqué. Nous ne parviendrions pas à gagner ce combat dans ce cas-là, et j'espère que nous y parviendrons parce qu'il est vital pour notre territoire.

Concernant les grands axes, effectivement, vous les avez débattus. Ils sont en cohérence aussi avec le SCoT, que nous verrons tout à l'heure. Ils sont en cohérence avec la volonté de l'Agglomération d'être placée sur le développement durable dans toutes les thématiques qu'elle peut développer.

Je note que le PLU proposé va aussi dans ce sens, et cela serait dommage d'ailleurs que nous ne soyons pas cohérents sur tous ces documents d'urbanisme qui sont d'une grande importance, dont peut-être la population ne se rend pas toujours compte, on le voit à une fréquentation « modérée », je dirais, des réunions publiques, mais qui a eu le mérite d'exister. Le PLU se traduira au quotidien sur les demandes que nous aurons d'implantations, d'agrandissements, etc. Ce sont des éléments techniques, mais en même temps qui sont dans la vie de tous les jours de nos habitants. Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Pour répondre à Wilfried Séjeau tout à l'heure, sur les 18 hectares dont nous parlions qui étaient utilisés comme terres agricoles et terres maraîchères, il faut savoir qu'ils étaient classés en zones à urbaniser. Aujourd'hui, ils sont protégés, puisqu'ils sont enfin classés en zones agricoles. On ne pourra pas revenir en arrière. C'est quand même un pas assez important qui est fait.

M. le Maire – Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Je voudrais abonder dans le sens de François Diot. Nous avons vu, dans ce document, comment l'écologie était essentielle.

Je voudrais dire quand même un peu ce qui se passe par rapport aux différents propos tenus par les écologistes dans les différentes assemblées. Par exemple, quand je défends à l'Agglomération, l'idée que la transition énergétique puisse être le pivot d'une politique que je juge insuffisamment cohérente, il arrive que me soit répondu que ce n'est pas ce projet-là qui a été choisi. Quand j'évoque l'aménagement nécessaire de pistes cyclables, quand je dis qu'on peut ne pas faire rentrer la voiture en ville et par ailleurs vouloir faire de Nevers une ville du vélo, quand je dis que la piscine n'a pas une ambition écologique suffisante, on m'explique souvent que cela n'est pas possible.

Dans ce document, on voit combien les prescriptions écologiques sont claires, pertinentes, me semble-t-il, et j'aimerais beaucoup que les principes et les actes se rencontrent. C'est ce que j'appelle de mes vœux à la lecture de ce document. J'insiste sur le fait, et j'espère pouvoir être entendue, que l'on ne peut pas dire une chose et faire son contraire.

M. le Maire – Là-dessus, je ne partage pas ce que vous dites, parce que je pense que nous sommes en parfaite cohérence avec ce que nous votons à l'Agglomération. Je pense que sur la transition énergétique, nous n'avons plus forcément nos preuves à faire, même si c'est un travail quotidien. L'Agglomération était dans les premiers 200 territoires retenus parmi les Territoires reconnus à énergie positive pour la croissance verte. Cela veut dire qu'elle a une ambition d'être exemplaire sur ce terrain-là. « Zéro gaspillage, zéro déchet », nous sommes également positionnés sur ce terrain. Le réseau de chaleur qui se développe et qui avait été initié par la

précédente municipalité a été repris en compte par l'Agglomération sur un accroissement de territoire. Je ne cite pas tout, je ne suis pas exhaustif, mais nous sommes véritablement tout à fait dans la même tendance que vous et je pense que c'est un problème d'interprétation. Même chose sur les pistes cyclables. Nous avons voté il n'y a pas longtemps, souvenez-vous-en, un schéma global d'agglomération sur l'implantation de pistes cyclables, pour être en cohérence, plutôt que chaque commune y travaille de son côté sans forcément d'harmonie et de suivi. Nous sommes aussi tout à fait là-dessus. Nous avons même voté une subvention au profit de ceux qui achèteraient des vélos à assistance électrique, neufs ou d'occasion, y compris des vélos de l'Agglomération que nous vendrons d'occasion, pour ceux qui ont moins de moyens que pour en acheter des neufs qui sont d'un coût certain. Sur la piscine, je ne partage pas votre avis non plus. Nous avons essayé de mener un projet raisonnable, à la fois ambitieux sur le plan de l'apprentissage de la natation et du sport, un projet qui contient justement des vertus en matière énergétique et qui coûte de l'ordre de 8 M€, donc très loin du précédent projet. Il a pour ambition aussi d'être chauffé par le Data Center que nous allons lancer au niveau de l'Agglomération, peut-être complètement, peut-être partiellement, et si cela ne suffit pas, il y a également le réseau de chaleur qui est envisagé. Je pense qu'encore une fois, nous sommes loin d'être en retard sur ce terrain-là. Plus, effectivement, un système de filtrage d'eau. Wilfrid Séjeau et ensuite Anne Wozniak.

M. Séjeau –

J'avais posé une question, mais je ferai maintenant une information peut-être plus générale, même si elle sera courte, puisque François et Nathalie ont déjà dit des choses essentielles.

Effectivement, rappeler l'importance de ce document. Nous sommes vraiment là dans la politique au sens le plus noble du terme, c'est-à-dire la réflexion, la planification, la mise en place de choix et c'est vrai que l'on voit des orientations nouvelles et qui vont dans le sens que nous souhaitons.

Effectivement, Monsieur Grafeuille a raison, et je le relève aussi, il y a cette volonté politique de préserver et de l'inscrire dans un document d'urbanisme, les terres maraîchères de la Baratte. Je pense que c'est un changement tout à fait important, et que l'on peut saluer.

Après, quand nous avons eu le débat sur le PADD, c'est pour cela que je posais cette question liminaire, j'étais partisan d'une ambition plus forte en matière de préservation des terres non urbanisées ; non pas dire limiter, mais stopper. Il y a des enjeux en matière de biodiversité, mais il y a aussi des enjeux en matière de lutte contre le risque d'inondation. Nous avons vu, avec les pluies de plus en plus fortes qui s'abattent sur la France et qui sont très certainement liées au changement climatique, la nécessité de stopper de façon assez ferme l'artificialisation des sols, et notamment pour favoriser la lutte contre l'infiltration. Je pense qu'il y a un travail très important à faire en matière de lutte contre les inondations.

Mis à part ce zonage et cette inflexion, on peut regretter le fait de ne pas voir vraiment la traduction en politique publique très claire. Le bureau d'étude a présenté de façon vraiment intéressante sur les habitudes de déplacement des Neversois et



la nécessité de densifier le réseau de transports en commun. Je pense qu'il y a encore du travail à faire dans ce domaine-là.

Il a été également question de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il serait bon, peut-être, de se doter à la fois d'objectifs et d'indicateurs ; que Nevers s'engage dans une démarche en cohérence avec le Sommet de Paris et puisse se donner des objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Qui dit objectifs dit aussi indicateurs : savoir vraiment quelles sont les émissions de gaz à effet de serre au niveau de la Ville et pouvoir se donner des objectifs, c'est-à-dire aller au-delà d'objectifs que nous partageons, mais qui restent généraux, pour se donner des objectifs plus précis. C'est peut-être le reproche que je ferais, mais vous me contredirez sans doute.

M. le Maire – Merci. Anne Wozniak, et puis nous passons au vote.

Mme Wozniak – Pour répondre à Madame Charvy et pour revenir sur le développement de mobilités alternatives, c'est évidemment beaucoup plus compliqué et contraint en centre-ville. Cela fait partie de la rénovation urbaine globale de Nevers, mais, dès qu'on touche à des flux qui sont le bus, la voiture et le stationnement, c'est beaucoup plus contraint. L'idée, c'est plutôt de commencer à faire des choses et à ne pas défaire derrière. Il faut imaginer que c'est une étape qui va se prolonger.

En revanche, ce que l'on peut développer de manière beaucoup plus concrète dans un premier temps, à moyen terme, ce sont des mobilités alternatives autour des espaces naturels. Nous avons vraiment la possibilité de le faire et je pense que c'est aussi une vraie force pour notre territoire de plutôt profiter de ces espaces naturels, pour faire du vélo, pour marcher, pour ne pas utiliser la voiture. Nous sommes peut-être plutôt concentrés là-dessus dans un premier temps, et après, nous déploierons sur le centre-ville ce qu'il faudra, mais c'est aussi plus contraint et plus coûteux, aussi, surtout.

M. le Maire – Nous allons voter ce projet de PLU. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoption à l'unanimité. Merci.

Je voudrais remercier le bureau d'étude qui nous a accompagnés pour le travail complet et exhaustif qu'il a fourni. Merci encore.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2016-137** **PLU. Plan Local d'Urbanisme. Application de la recodification du code de l'urbanisme**  
**Adopté à l'unanimité.**

**2016-138** **Colonnes enterrées installées sur le territoire d'ICF Sud-Est Méditerranée. Convention tripartite de rétrocession et d'entretien Nevers Agglomération/Ville de Nevers ICF Sud Est Méditerranée**

*Adopté à l'unanimité.*

2016-139      *Délégation du service public du chauffage urbain de Nevers. / Raccordement de l'école Maternelle de la Chaumière. Abonnement Ville de Nevers/Société ENEA*  
*Adopté à l'unanimité.*

2016-140      *Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture FNCC. Adhésion de la Ville de Nevers*  
*Adopté à l'unanimité.*

2016-141      *Soutien aux partenaires culturels. Adoption d'un règlement d'intervention*

M. le Maire –                      Je vais passer la parole à Madame l'Adjointe à la Culture sur la délibération n° 141 pour le soutien aux partenaires culturels. Il nous a semblé intéressant de réfléchir sur l'adoption d'un règlement d'intervention.

Mme Lorans –                      Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous avons proposé un règlement d'intervention pour le soutien aux partenaires culturels, considérant effectivement que la culture constitue un élément déterminant de l'attractivité de la Ville de Nevers, du sentiment d'appartenance de ses habitants, de leur épanouissement personnel et du bien-vivre ensemble.

La Ville de Nevers souhaite donc favoriser le développement d'une offre exigeante et diversifiée au profit du plus grand nombre, en soutenant l'organisation d'activités et d'actions culturelles clairement identifiées.

Partenaires incontournables qui participent à cette dynamique, les porteurs de projets culturels sollicitent la Ville de Nevers pour des aides financières et en nature.

Dans un souci d'équité et afin de faciliter la prise de décision quant à l'attribution de ces aides, il semble nécessaire de se doter d'un règlement d'intervention précisant les conditions relatives à ce dispositif de soutien.

Aussi, je vous propose d'approuver le règlement d'intervention présenté en annexe à la délibération. Je ne sais pas si vous souhaitez que je le lise ? Cela a été vu en commission. Cela a obtenu un avis favorable de la commission n° 3.

M. le Maire –                      Merci. Y a-t-il des questions sur ce règlement ? Nathalie Charvy.

Mme Charvy –                      Je souhaiterais, si vous le voulez bien, revenir sur la première phrase du règlement, qui est la suivante. « *Le soutien de la Ville se définit, soit par une subvention, soit par une aide en nature* ». Cela veut donc dire qu'à partir d'aujourd'hui, cela n'est pas possible d'obtenir l'un et l'autre, alors que jusqu'alors c'était une possibilité. On va bien là encore, me semble-t-il, dans le sens d'une aide moindre de la Ville, et à ce titre, sont entérinées des décisions prises lors de Conseils municipaux précédents ;

un peu – c'est comme cela que j'ai lu ce règlement – comme si la règle prémunissait la Ville des critiques passées ou à venir.

Or, ce règlement, qui certes avait besoin d'être formalisé, absolument, ne présage en rien de la manière que nous aurons de regarder les décisions prises par la municipalité, comme nous l'avons fait d'ailleurs ces deux dernières années, au cas par cas, en pointant, quand nécessaire, ce qui nous paraissait inacceptable. Je pense notamment à l'arrêt de subventions pour Acroballe Circus, l'Aprem, la Compagnie du Batteleur, etc.

Je rappelle que le budget 2016 a amputé le budget des associations de 400 000 €. Voilà comment j'ai lu ce règlement ; comme s'il venait entériner des décisions prises par le passé et comme s'il venait justifier des décisions qui seront prises à l'avenir.

M. le Maire – Je vais donner la parole à Mohamed Lagrib. Puis Madame Lorans répondra globalement, s'il vous plaît.

M. Lagrib – Je rejoins un peu ce qui a été dit. Je voudrais rajouter ce qui a été demandé lors de la commission et cela a été rappelé en début de Conseil municipal ; à savoir où en est le projet culturel ? Cela fait plus d'un an que nous le demandons. Apparemment, il est finalisé, il est à la relecture. Je voulais savoir s'il était possible de pouvoir en avoir une version, ou que vous nous fassiez un résumé de cette politique.

Je relève également, et cela a été dit, qu'on ne voit pas de cohérence, malgré le fait qu'il y a un fond qui est là quand même ; c'est que les décisions interviennent toujours avant le projet, avant les études, avant les règlements. J'en conclus que les décisions qui ont été prises par rapport au soutien aux partenaires culturels ou autres, c'était des décisions arbitraires, puisqu'aujourd'hui on a un règlement. Nous en avons discuté en commission. Il y a eu un avis favorable. Mais où est la cohérence ?

Après, pour appuyer ce qui a été dit avant aussi, « soutien en nature » ; je crois que le soutien en nature est en baisse également, car on demande aujourd'hui aux associations de nettoyer leurs propres locaux, on supprime le gardiennage, et encore, sans parler des prochaines décisions qui vont arriver. Là, on dit qu'on soutient ? Moi, je changerais le mot « soutient ».

M. le Maire – Madame l'Adjointe à la Culture.

Mme Lorans – Merci, Monsieur le Maire. Une première précision ; la formulation est peut-être maladroite, mais l'aide par une subvention n'est pas exclusive d'une aide en nature. Les deux peuvent parfaitement se cumuler. Peut-être faudrait-il revoir la formulation.

J'en profite d'ailleurs pour dire que ce règlement d'intervention est mis en place pour une année, qu'il est bien sûr perfectible et qu'il pourra évoluer aussi en fonction de l'évolution de la politique que nous souhaitons mettre en place.

En tout état de cause, à ma connaissance, c'est la première fois que la Ville se dote d'un règlement d'intervention. Je pense qu'il est utile d'avoir des critères

relativement objectifs – on ne peut jamais être objectifs à 100 % – pour pouvoir instruire les dossiers avec le plus de distance possible, tout en soutenant une vraie politique, et je reviendrai sur le projet culturel, ne vous inquiétez pas, tout en affirmant une politique culturelle claire et affichée.

Une petite précision. Nous n'allons pas rentrer dans le cas par cas des attributions de subventions de cette année, mais Acroballe Circus n'a jamais eu de subventions de la Ville ; nous n'avons donc rien supprimé. Nous avons juste « pas accepté ». Je voulais juste le préciser, pour que les choses soient bien claires.

Monsieur Lagrib, sur le projet culturel, effectivement, vous revenez toujours avec cette question ; je vous ai répondu la dernière fois que le projet global était en cours de relecture.

Ceci dit, vous pouvez déjà vous inspirer du programme de Nevers à Venir, qui vous a peut-être plus servi de marchepied que de livre de chevet. Mais la politique culturelle est déjà visible dedans.

Ensuite, participez aux événements culturels. Allez à la Commission Culture de l'Agglomération, dont vous faites partie ; je ne me souviens pas vous y avoir vu. C'est très transparent. Toutes les orientations de la Ville en matière culturelle sont transparentes, accessibles à tous. Il suffit que vous vous y intéressiez ; il n'y a aucun problème.

M. le Maire – Nous pourrions peut-être revoir le début du règlement, en mettant : « *se définit par une subvention **et/ou** par une aide en nature* ». Ce n'est pas exclusif l'un de l'autre. Madame Charvy, est-ce que cela vous satisferait comme rédaction ? Sachant qu'il n'y a pas de caractère d'automatisme, encore une fois. Mohamed Lagrib.

M. Lagrib – Ne vous en déplaise, Madame Lorans, le programme, je l'ai ici. Je le suis depuis le début. Ce que je regrette, c'est que le projet culturel, si on insiste tant à l'avoir, c'est que votre politique doit être basée dessus. Ceci est une énumération d'engagements, qui ne reflètent pas du tout aujourd'hui la cohérence avec le terrain. Mettez des actes en face des mots ; c'est ce que je vous dirais.

Par rapport à la présence au niveau des élus, je pense que vous devriez d'abord balayer dans votre équipe. Lorsque l'on voit que des personnes qui ont des responsabilités et ne sont pas présentes dans les quartiers ou dans les autres instances ; je ne citerais pas aujourd'hui ce qu'il en est. Évitez de faire des remarques comme celles-ci. Lors du Conseil d'agglomération, nous en avons débattu. Il faudrait peut-être aussi remettre les choses dans leur contexte. Il y a des horaires sur lesquels on ne peut pas participer, on travaille. On n'a pas le même nombre d'heures de présence à avoir que vous, en tant qu'adjoint ou en tant que vice-président, et je pense que tous ces éléments-là sont à prendre en compte, mais je demande à chaque fois de me faire parvenir les comptes rendus, comme la dernière fois où j'ai demandé d'avoir le compte rendu des décisions prises par rapport aux subventions qui ont été accordées par l'Agglomération, que je n'ai toujours pas reçu. Vous voulez que je vous énumère tous les mails que j'ai envoyés pour faire des demandes de renseignements, pour pouvoir jouer mon rôle d'élus ?

v

M. le Maire – Monsieur Lagrib, ne vous posez pas en donneur de leçons, systématiquement. Et vos sous-entendus sont parfois compliqués à comprendre.

Sur cette délibération, je vous propose de voter, sous réserve encore une fois d'amendements ; cela reste ouvert. Mais la première phrase, effectivement, sera éclaircie.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2016-142

*Acquisition de faïences historiques. Approbation du recours à un financement participatif. Convention Ville de Nevers/Société Dartagnans*

*Adopté à l'unanimité.*

2016-143

*Tour de la cathédrale Saint-Cyr – Sainte-Julitte. Ouverture au public. Convention de partenariat Etat / Clergé / Association Regards sur la Cathédrale / Ville de Nevers*

M. le Maire – Je vais passer la parole à Madame Lorans, pour la délibération n° 143 qui concerne la Tour de la cathédrale Saint-Cyr – Sainte-Julitte et l'ouverture au public.

Mme Lorans – Merci, Monsieur le Maire. En effet, après la réouverture de la tour de la cathédrale, la Ville a souhaité rapidement la rendre accessible au public. Je crois même que le Maire est lui-même intervenu auprès de l'association pour que cela se fasse très rapidement, pour répondre à une demande pressante du public.

La tour de la cathédrale Saint-Cyr – Sainte-Julitte est une composante majeure du paysage urbain de Nevers. Par ailleurs, sa plateforme sommitale qui offre un point de vue remarquable sur l'ensemble de la ville et son territoire, représente un attrait certain, tant pour les habitants que pour les visiteurs.

Après la livraison des travaux de restauration de la tour à l'automne 2015, il convenait, avec les acteurs concernés (l'Etat propriétaire, le clergé affectataire et l'association Regards sur la cathédrale) de permettre son ouverture au public et répondre ainsi aux demandes des habitants et des visiteurs.

La proposition de convention ci-jointe fixe les modalités de cette ouverture qui sera assurée par la Ville de Nevers, service Palais ducal et Animation du Patrimoine et par l'association Regards sur la cathédrale. Cette convention est assortie de conditions financières concernant la participation de la Ville et de l'association aux charges annuelles d'électricité. Cette participation est fixée à 2 € par visite.

Compte tenu de l'intérêt touristique de l'ouverture au public de la tour de la cathédrale, je vous propose de bien vouloir approuver la convention ci-jointe et d'autoriser le maire à la signer.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'opération 324, article 62878 et au chapitre 11 du Budget 2016. La Commission 3 a émis un avis favorable.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Je pense que le public est particulièrement heureux de pouvoir rejoindre les hauteurs de la cathédrale, sachant évidemment que le nombre est limité, mais vous avez vu certainement dans la presse que les visites étaient annoncées à l'avance et c'est principalement sur inscription d'ailleurs.

Nous allons voter cette convention. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2016-144

*Mise en lumière des fresques de l'église Saint Pierre. Remboursement des frais d'électricité à la paroisse Nevers Centre*

*Adopté à l'unanimité.*

2016-145

*Médiathèque Jean Jaurès. Mise en vente d'ouvrages sortis de l'inventaire au profit d'Amnesty International*

*Adopté à l'unanimité.*

2016-146

*Réorganisation du patrimoine scolaire. Changement de dénomination d'un établissement scolaire. École maternelle Rosa Bonheur (école maternelle de Lund)*

M. le Maire –

Nous allons passer aux délibérations sur l'Éducation. Je vais passer la parole à Madame l'Adjointe à l'Éducation et à l'Enfance, sur la délibération n° 146, dans le cadre de la réorganisation du patrimoine scolaire, le changement de dénomination de l'école maternelle de Lund.

Mme Dessartine –

Merci, Monsieur le Maire. Suite au regroupement des écoles maternelles Camus et Lund, le Conseil d'école de Lund a souhaité changer le nom de l'école, afin de favoriser, par ce symbole, l'émergence d'un nouvel établissement d'enseignement, la cohésion des équipes pédagogiques, et les liens entre les différents acteurs.

Deux propositions ont vu le jour : Rosa Bonheur et Niki de Saint-Phalle. Rosa Bonheur a obtenu 35 voix et Niki de Saint-Phalle 5 voix.

Considérant que l'artiste-peintre et sculptrice française Rosa Bonheur, spécialisée dans les scènes de genre avec des animaux et la peinture animalière, a été présentée il y a quelques années aux élèves ;

Considérant que les parents d'élèves et une partie de l'équipe éducative sont très sensibles aux sonorités du nom et au sens du nom/mot Bonheur, surtout pour une école maternelle ;

Considérant que pour les parents non francophones et pour les enfants le nom de Rosa Bonheur pouvait être plus facilement prononcé ;

Je vous propose de décider du changement de dénomination de l'école maternelle de Lund, en la dénommant école Rosa Bonheur.

L'avis de la Commission 2 a été favorable.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame Beltier.

Mme Beltier –

Monsieur le Maire. Le regroupement des écoles Lund et Albert-Camus est accompagné d'un changement de dénomination, avec comme propositions les noms de Rosa Bonheur et de Niki de Saint-Phalle. Nous regrettons que le nom de Génia Oboeuf n'ait pas été proposé. Cela est un manquement à votre engagement du Conseil municipal de juin 2015, d'examiner favorablement notre demande de donner le nom de cette grande figure de la Résistance et de la Déportation, qui continue, malgré ses 92 ans, à perpétuer le devoir de mémoire dans les écoles.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de pallier cet oubli, en proposant le nom de cette grande dame dès qu'une école, un centre social ou tout autre bâtiment fréquenté par des jeunes devront être dénommés.

C'est un souhait qui, je l'espère, est partagé par tous ceux et toutes celles qui œuvrent pour que cette triste période de notre Histoire ne se reproduise plus. Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci, Madame Beltier, ce n'est pas un manquement ou un oubli. C'était un souhait de ma part aussi. Je connais Génia Oboeuf depuis que je suis en culotte courte ; vous voyez, cela commence à dater un peu, et j'apprécierais effectivement que son nom soit donné et y compris de son vivant, parce que c'est peut-être à changer comme habitude, d'attendre que les gens soient morts. En même temps, je sais qu'elle ne tient pas spécialement aux honneurs, pour en avoir discuté directement avec elle. Mais je serais favorable à cela, mais je vous disais tout à l'heure que ce n'était ni un manquement ni un oubli ; c'est d'abord pour répondre à une volonté des parents, ce n'est pas une volonté de la municipalité forcément de changer le nom des écoles, même si cela m'apparaît bien dans le cadre de fusions d'écoles. Le choix a été celui des parents. On pourrait passer outre, mais cela me dérangerait, sur un changement de nom, que l'on ne respecte pas un vote qui a été organisé dans cette école et qui s'est porté sur ces deux noms, avec une grande majorité sur Rosa Bonheur.

Mme Beltier –

Nous ne vous demandons pas de revenir sur le nom de Rosa Bonheur ; loin de là.

M. le Maire – Vous voudriez que je le donne quelque part ? J'y compte bien, j'espère bien. Jacques Francillon est chargé notamment des noms ; il sait que cela fait partie de la liste de ceux que nous souhaitons voir portés. Je m'y étais engagé pour Patrice Guillot. Si je peux le faire du temps du vivant de Génia Oboeuf, à qui je souhaite le plus long des bonheurs, vu ce qu'elle a connu dans sa vie, c'est le cas de le dire, je le ferais volontiers. Donc, cela n'est pas oublié, je vous rassure.

Sur le nom de l'école Rosa-Bonheur, qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est à l'unanimité que l'école de Lund deviendra l'école Rosa-Bonheur à la prochaine rentrée. Nous souhaitons tout le bonheur aux enfants qui vont l'occuper, et il y a beaucoup de Bonheur à Nevers, il y a le parc Rosa-Bonheur, il y a l'impasse Rosa-Bonheur, il y a désormais l'école Rosa-Bonheur.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2016-147      Projet de fusion des écoles élémentaires Albert Camus A et B. Avis du Conseil municipal**

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 147. C'est Corinne Mangel, élue en charge de la restructuration du patrimoine scolaire qui va la présenter, concernant la fusion des écoles Albert Camus A et B, pour avis du Conseil municipal.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne effectivement le projet de fusion des écoles élémentaires Camus A et Camus B.

En effet, depuis deux ans et suite au départ du directeur de l'école élémentaire Albert Camus A, la directrice du groupe Albert Camus B assure la direction des deux écoles Albert Camus A (5 classes) et B (5 classes également) situées, 20 et 22, rue Albert Camus à Nevers.

Lors du conseil d'école du 28 mars 2016, les représentants des parents d'élèves et les enseignants se sont prononcés, à la majorité absolue, en faveur de la fusion de ces deux écoles, estimant qu'elle permettra :

- d'élaborer un projet d'école cohérent et plus efficace ;
- de faciliter la continuité pédagogique et l'organisation des classes ;
- de mieux soutenir les dispositifs particuliers d'aides grâce à l'entière disponibilité de la directrice qui maintenant bénéficiera d'une demi-décharge ;
- de faciliter la gestion administrative.

Enfin, la fusion de ces écoles n'engendrera aucune incidence sur la carte scolaire.

En conséquence, je vous propose d'émettre également un avis favorable à la fusion des écoles élémentaires Albert Camus A et Albert Camus B, dès la rentrée scolaire 2016. Je précise que l'avis de la Commission 2 a été favorable.



- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? François Diot.
- M. Diot – À ma connaissance, c'est déjà le cas actuellement. Le poste est vacant. C'est une proposition de l'Inspection d'académie, qui ne fait pas de débat, ni au sein de l'école, ni auprès des syndicats. C'est visiblement une régularisation, d'après ce que je comprends.
- M. le Maire – Très bien. Nous votons. Qui vote contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2016-148** **Contrat de ville. Conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville par les bailleurs sociaux. Nièvre Habitat et Coopération et Famille**

*Adopté à l'unanimité.*

**2016-149** **Création d'un poste d'adulte relais. Coordination des conseils citoyens. Convention Etat (Commissariat général à l'égalité des territoires) / Ville de Nevers**

- M. le Maire – Je vais céder la parole à la Maire-Adjointe sur la délibération 149 pour la création d'un poste d'adulte relais pour la coordination des Conseils citoyens, avec la convention entre l'Etat (Commissariat Général à l'égalité des territoires) et la Ville de Nevers.

- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 a créé des conseils citoyens dans chaque Quartier Politique de la Ville. Ces conseils citoyens sont mis en place sur la base des pratiques et des initiatives participatives. Les habitants, les acteurs locaux et les associations de Nevers sont donc dans la co-construction, le suivi et l'évaluation de notre contrat de ville.

Les conseils citoyens des quartiers du Banlay et de la Grande-Pâturage ont été installés début juin et ceux de La Baratte et des Bords de Loire le seront avant la fin de l'année.

Afin d'accompagner la mise en place de ces conseils citoyens, de former les conseillers, de les accompagner dans la structuration du fonctionnement de chaque conseil, à présenter des projets, il s'avère indispensable de créer un poste de coordinateur par le dispositif d'un poste d'adulte relais.

Nous souhaitons en effet garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée et en créant un espace de propositions et d'initiatives en partant des besoins des Neversois, qui sont les meilleurs acteurs de leur quotidien, tout comme nous sommes en permanence à

l'écoute des remontées des habitants et des acteurs locaux, car en permanence dans une analyse partagée et une démarche partenariale avec les Neversois.

Nous vous proposons donc :

- de solliciter le Préfet pour l'octroi d'un poste auprès du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) ;
- de signer une convention-cadre entre l'Etat, le CGET et la Ville ;
- et de créer le poste attribué à la Ville de Nevers par cette convention.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ? C'est un poste qui va être important pour animer les conseils citoyens. Vous savez que deux conseils ont été lancés, au Banlay, et aux Montots/Grande Pâturage et à la rentrée les deux autres.

Nous votons pour la création de ce poste d'adulte relais. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2016-150**

**Jardin solidaire dans le quartier du Banlay. Convention de fonctionnement Ville de Nevers/ Centre social Médico Banlay**

*Adopté à l'unanimité.*

**2016-151**

**Programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Projet pour développer et valoriser la biodiversité, cultiver la nature en ville. Convention d'appui financier Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer/Ville de Nevers**

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Madame l'Adjointe au Cadre de vie, pour la dernière délibération qui est donc celle qui a été mise sur table pour les raisons expliquées tout à l'heure, dans le cadre du TEPCV, pour valider la convention.

Mme Wozniak –

Merci, Monsieur le Maire. Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) a été lancé, à l'automne 2014, par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- - atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence Climat de Paris 2015 ;
- - encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- - faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, est en place et contribue notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui vient compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales,

subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

Nevers Agglomération, dans le cadre du programme TEPCV, a retenu plusieurs projets subventionnables. Un premier projet phare celui de la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre a été subventionné à hauteur de 500 000 €.

Un avenant à cette convention de financement va être soumis au Ministère de L'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Cet avenant prend en compte quatre nouvelles actions :

- La poursuite de la rénovation « basse consommation » du bâtiment public emblématique de la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre ;
- Le développement de l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation d'acteurs locaux ;
- L'amélioration de la biodiversité, un élément intrinsèque de la croissance verte (volet Nevers Agglomération) ;
- Développer et valoriser la biodiversité, cultiver la nature en ville (volet porté par la Ville de Nevers). Cela figure en annexe 2 ; je vous le détaillerai après.

Considérant que cet avenant comprend une action portée directement par la Ville de Nevers, commune de l'Agglomération de Nevers, il importe que le Conseil municipal de notre Ville conclue directement avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer une convention de soutien financier (dite convention fille) pour pouvoir bénéficier de son aide.

Ainsi, sur une dépense prévisionnelle de 250 000 € HT, il est prévu un financement à hauteur de 75 %, soit 187 500 € HT.

En conséquence, afin de bénéficier de l'aide financière du Ministère de L'Environnement, de l'Énergie et de la Mer relative au programme TEPCV, je vous propose de valider la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Je vous détaille l'ensemble des projets et des actions de la Ville de Nevers en faveur de la biodiversité en annexe 2 :

- La politique globale de plantations raisonnée, planter plus, plus diversifié, et mieux. Cela un effet sur l'air, la santé publique et la biodiversité ;
- L'anticipation du passage au zéro phyto et la démarche de sensibilisation des Neversois. Le label « Terre saine » sera visé ;
- La mise en place d'une charte signalétique espaces verts et biodiversité (ainsi qu'une cartographie et réflexion sur un parcours « biodiversité à Nevers ») ;
- L'accueil de la petite faune en ville et sensibilisation des Neversois : création d'une ligne de mobilier spécifique: perchoirs, nichoirs, abris pour passereaux, écureuils, chauve-souris, hérissons, etc. Nous y travaillons dans le cadre d'un partenariat avec l'ESAAB et nous étendrons cette démarche dans les écoles ;
- La mise en place d'un protocole de suivi de l'action sur la biodiversité en ville avec la LPO. L'idée est que Nevers devienne une ville refuge LPO ;
- La création d'un espace test Apicole : Production miel Ville de Nevers ;

- La gestion différenciée : augmentation des surfaces de tontes fauches tardives/ travail autour d'une convention d'entretien par l'animal (Troupeau nomade de Past 'Horizon). Réflexion autour d'un petit cheptel Ville de Nevers, à moyen ou long terme ;
- La création d'une charte du fleurissement participatif de l'espace public ;
- Le recyclage des bois de tailles ou abattages des arbres en paillage pour les massifs de la ville ;
- Le projet de création d'un jardin conservatoire de saules du bassin ligérien.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Nous votons sur cette convention. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

### *Vœu présenté par les élus communistes*

M. le Maire – Nous allons terminer par un vœu présenté par les élus communistes. Monsieur Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, je précise qu'il s'agit d'un vœu présenté par les élus communistes sur la situation des services municipaux, mais auquel l'ensemble des sensibilités de l'opposition s'associent.

*« Pour la première fois depuis 12 ans, un mouvement de grève a touché les services de la Ville de Nevers, le jeudi 16 juin dernier.*

*Plus de 150 agents se sont rassemblés devant l'Hôtel de Ville et ont investi le hall de la mairie, pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail, contre les suppressions de postes et contre la mise à mal des politiques publiques qu'ils sont censés mettre en œuvre.*

*Cette situation confirme les alertes que l'opposition municipale n'a cessé d'émettre depuis des mois, sans être entendue, sur la désorganisation des services, le manque d'effectifs dans certains secteurs, le mal-être et la souffrance au travail de nombreux agents, qui se traduisent par une augmentation des arrêts-maladie.*

*Cette situation, inquiétante à la fois pour la santé des agents de la Ville et pour le niveau de service public municipal rendu est le résultat :*

- *d'une réorganisation « à la hussarde » des services municipaux, effectuée après l'élection de 2014, qui désoriente à la fois les usagers et le personnel municipal ;*

Conseil municipal de Nevers – 28 juin 2016

- d'une « externalisation » des services et de « mutualisations » à l'Agglomération, qui se font dans des conditions anxiogènes pour les personnels concernés ;
  - de « méthodes de management » brutales, aboutissant à une mise en concurrence des agents les uns avec les autres ;
  - du non-remplacement de nombreux départs en retraite et d'agents contractuels ;
  - de l'éviction du médecin du travail de la Ville, de l'Agglomération et du CCAS, dans des conditions choquantes, sur le fond comme sur la forme.
- Les élus communistes considèrent qu'il est temps que l'équipe municipale entende les alertes sur le sujet, d'où qu'elles viennent.

*Les agents municipaux exercent les missions de service public qui leur sont confiées avec professionnalisme et dans des conditions souvent difficiles, auprès de la population. Le niveau de service rendu aux Neversois et Neversoises nécessite une collectivité « en état de marche », des agents respectés et reconnus dans leur travail par leur hiérarchie, et disposant des moyens humains, matériels et financiers de mener à bien leurs missions.*

*Suite à ce mouvement de grève, Monsieur le Maire a accordé aux organisations syndicales une rencontre, programmée pour le 29 juin.*

*Les élus communistes formulent le vœu que, lors de cette réunion, l'ensemble des problèmes de fond soient posés et abordés ; que l'équipe municipale entende les demandes, les doléances et les propositions faites par les organisations syndicales ; et que des solutions soient rapidement mises en œuvre pour remédier aux problèmes posés, tant dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux, que d'améliorer le service rendu à la population ».*

M. le Maire – Monsieur Diot, j'ai bien entendu le vœu que vous émettez. En ce moment, je pense que « chacun sa grève ». Il y a un certain nombre d'agents qui se sont rassemblés devant l'hôtel de ville, à la demande d'un seul syndicat. D'un seul syndicat, qui profitait un peu...

M. Diot – Le principal.

M. le Maire – Non, ce n'est plus le principal. Ce n'est plus le principal à la Ville.

Auquel s'est ajouté un autre, mais qui n'était pas majoritaire, et je regrette que votre vœu, par contre, soit tronqué. Je vais vous dire les choses, telles que je les pense.

« Réorganisation à la hussarde », c'est un mot que vous aimez bien, ou à la Napoléon, je ne sais comment dire. Réorganisation, conduite du changement, voilà ce que nous avons fait. Alors, oui, cela change les habitudes.

« Méthodes de management brutales » ; cela, c'est grave. Parce que soit vous avez des éléments, auquel cas cela peut aller ailleurs, soit vous n'en n'avez pas, mais vous n'utilisez pas les qualitatifs... Vous savez, tout ce qui est excessif est insignifiant. Démontrez-moi en quoi il y a eu des méthodes brutales. Parce que

Monsieur Sainte Fare Garnot n'est pas là ce soir ; j'avais gardé un petit commentaire sur ses Facebook, qui sont toujours moins courageux que de parler en face, mais quand je lis « *chasse aux sorcières* » ; la chasse aux sorcières, c'est avant nous qu'elle avait été faite. Effectivement, nous avons déplacardisé un certain nombre de personnes qui l'avaient été avant nous. Et moi je n'ai absolument accompli aucune chasse aux sorcières, sinon, je pense que, dans les directeurs que nous avons à la Ville, il y en a qui ne seraient pas à leur poste si telle avait été notre vision des choses. Je tiens à le dire.

Ensuite, il y a eu plus de 500 agents qui se sont positionnés sur la réorganisation ; plus de 500 agents. Cela signifie quoi à vos yeux ? Cela signifie pour moi que plus de 500 personnes avaient envie d'évoluer et n'étaient pas forcément bien à leur poste. Comme toute réorganisation, rien n'est parfait, c'est compliqué ; et puis quand vous avez dix personnes qui postulent sur un poste, il n'y en a qu'une qui est retenue.

Moi, je considère que vos accusations sont graves et hors de propos.

Ensuite, en ce qui concerne les externalisations des services, pour l'instant, je n'en vois pas beaucoup, c'est une piste de réflexion que je partage avec les syndicats.

Les mutualisations à l'Agglo. Les mutualisations à l'Agglo, je veux bien que l'on continue d'être retardataire et rétrograde, mais aujourd'hui, la mutualisation, elle est partout. Elle est partout, dans le privé comme dans le public, et elle est partout, parce qu'elle est devenue une obligation et vous n'êtes pas sans le savoir, depuis 2010. Et nous devons adopter un schéma de mutualisation, ce qui a été fait dans ses grandes orientations en décembre et nous allons valider maintenant les grands axes au Conseil communautaire du samedi 2 juillet. La mutualisation, effectivement, entraîne des changements, des mobilités, mais les agents, quand ils ont une mobilité interne, changent aussi de bureaux, d'endroits.

Il y a quelque chose d'important sur lequel il faut avancer, ce sont les différences de statuts. Les statuts, à la base, sont les mêmes entre les agents de l'Agglomération et ceux de la Ville ; simplement, à la Ville, on en était venu à des droits acquis que je ne mépriserais pas en tant que juriste, mais aussi à des choses exorbitantes qui ne sont pas des droits acquis et qui ne sont plus tenables pour notre collectivité, et que l'on ne voit quasiment nulle part aujourd'hui ; et qui sont un frein par rapport à un système à l'Agglomération qui, lui, est carré. Donc, effectivement, c'est un problème, et c'est dénoncé par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes. Un nombre parfois excessif de certains types de congés qui ne sont pas forcément des droits acquis. Par exemple, je pourrais évoquer autre chose : le régime indemnitaire qui, de toute façon, va évoluer de par la loi.

Tout cela ce sont des pistes sur lesquelles nous travaillons, mais la mutualisation doit se faire. La mutualisation va se faire. Il y a eu une réunion hier matin de l'ensemble des élus et surtout des services, qui ont contribué à travailler sur le schéma de mutualisation qui est désormais piloté par Sylvain Hubert, qui a travaillé dans plusieurs autres communes de l'Agglomération et qui est aujourd'hui en charge de cette avancée. Il est important de la faire ; je pense aux archives, je pense aux

systèmes d'information. J'étais encore avec son directeur au niveau de la Ville tout à l'heure, et il y en a qui sont très partants pour le faire, y compris les agents. La mutualisation, il ne faut pas la subir ; il faut la vouloir. C'est quelque chose d'intéressant qui permet aussi une évolution aux agents. Par contre, il faut qu'elle soit partagée. Nous aurons donc, après le résultat du vote du 2 juillet, trois mois pour se prononcer au Conseil municipal sur le schéma de mutualisation, et dans les trois mois, je réunirai l'ensemble des élus communautaires et municipaux de toutes les communes de l'Agglomération, avec le personnel de l'Agglomération, pour que tout le monde partage le même degré d'information et les mêmes objectifs.

Je réunirai, peut-être juste un peu après, l'ensemble des agents de toutes les communes de l'Agglomération et les agents de l'Agglomération, pour qu'ils aient le même degré d'information, puisque je peux comprendre que cela soit source d'interrogation sur leur avenir et c'est tout à fait normal d'échanger. Là-dessus, les choses sont calées.

Le non-remplacement d'agents partant en retraite et d'agents contractuels. Vous siégez en comité technique. Vous savez très bien que ce n'est pas de « nombreux » non-remplacements de départs en retraite. C'est faux. Regardez les effectifs de la Ville ; c'est faux. C'est absolument faux. Ce n'est pas de « nombreux », c'est quelques-uns.

L'éviction du médecin du travail de l'agglomération et du CCAS dans des conditions choquantes sur le fond comme sur la forme. Je n'aime pas débattre, mais puisque vous rendez la chose publique, la réponse sera publique. Vous la connaissez, parce que je vous l'ai livrée, suite à votre interrogation. Nous avons recruté, parce que nous n'avions plus de médecin, un médecin avec un contrat de travail et avec dedans une durée de période d'essai. Il s'est avéré que, pour diverses raisons, que je vous ai exposées, mais nous n'allons peut-être pas y revenir en Conseil municipal, comme elle aurait pu le faire de son côté, nous avons estimé qu'elle ne répondait pas à toutes les attentes. Nous lui avons donc notifié la fin de la période d'essai, comme c'est notre droit et comme cela aurait été son droit de le faire, si elle souhaitait le faire, durant la période d'essai. C'est le droit du travail. Il y a aussi des équivalences en droit du travail. Et donc, à partir de ce moment-là, elle nous a fait savoir qu'elle n'en avait que faire et qu'elle se rendrait le lendemain sur son lieu de travail. Eh bien non, cela ne marche pas comme cela. Quand il y a une notification de rupture de contrat de travail, on doit le respecter. Après, on peut le contester ; il y a des instances qui sont là pour cela, pour juger, pour trancher. Donc, à partir du moment où elle avait annoncé son arrivée le lendemain, sans tenir compte de la rupture en période d'essai, j'ai considéré qu'il était de mon devoir de respecter la confidentialité de ce service, qui est un service sensible, où il y a tous les dossiers médicaux des agents, et qu'à partir du moment où cette médecin n'était plus agent de la Ville, elle n'avait plus à avoir accès aux dossiers médicaux des agents ; elle était devenue un tiers. Il ne m'apparaissait pas opportun qu'elle puisse à nouveau pénétrer dans des locaux où elle n'avait plus le droit d'aller d'ailleurs, de son propre chef, et avoir accès à des dossiers qui sont des dossiers qui sont soumis au secret médical. Elle n'était plus le médecin de la Ville de Nevers. Donc, j'ai dû prendre des mesures pour protéger ces locaux. En conséquence, pas en amont. Mais j'aurais préféré m'économiser ce type d'action, mais c'était une réponse à ce qu'elle nous

avait annoncé, et je l'ai fait dans l'intérêt des agents de la Ville de Nevers, du CCAS et de l'Agglomération, qui bénéficient aussi de ce service.

Pour le reste, et c'est là que je regrette que vous tronquiez la réalité, vous osez écrire dans votre vœu « *suite à ce mouvement de grève, Monsieur le Maire a accordé aux organisations syndicales une rencontre programmée pour le 29 juin* » ; c'est un mensonge. C'est un mensonge. Depuis que je suis élu et même avant, j'ai rencontré les organisations syndicales. Et j'ai veillé à ce qu'on les rencontre très régulièrement, moi-même, le DGS, la Directrice des Ressources Humaines, parfois tous ensemble, et depuis plus de deux ans, j'ai posé tous les sujets que j'estimais devoir poser, en n'imposant pas, parce que j'aurais pu imposer des choses, et d'ailleurs certains m'ont dit que j'aurais dû le faire. Je préfère être dans le dialogue, et donc je leur propose des réunions régulières et j'ai posé un certain nombre de sujets sur lesquels il faut que nous avancions, en leur demandant de me faire des propositions, et voir s'il y a des sujets sur lesquels on pouvait se retrouver. Il y a déjà eu un échange sur le régime indemnitaire, vous le savez. Ce n'est pas suffisant ; on continue d'échanger. Ces réunions sont régulières, elles sont récurrentes. Donc, elles ne sont absolument pas liées au mouvement de grève qui est peut-être aussi dans un certain contexte national, disons-le. Donc, en réalité, Monsieur Diot, pardonnez-moi, c'est un mensonge. Je vous apprécie, mais je ne peux pas accepter que vous disiez un mensonge : ce n'est pas suite à ce mouvement de grève qu'il y a une réunion le 29 juin. La réunion est fixée depuis des mois. Elle est fixée depuis des mois, dans le cadre de nos échanges réguliers avec les partenaires syndicaux. Et elle était même fixée avant et c'est, je crois, la CGT qui a demandé de la reporter, parce qu'elle accomplissait ce jour-là un mouvement de grève nationale. C'est pour cela qu'elle a été repoussée. Il serait donc bon d'écrire la vérité et ce n'est pas le cas dans votre motion.

J'indique par ailleurs que nous sommes arrivés dans une Ville où il n'y avait aucune gestion, aucune GPEC, aucune gestion des carrières, aucune gestion des retraites, aucune réflexion sur des renouvellements de postes, avec également des agents qui, dans certains services sont vieillissants, effectivement et non loin de la retraite, sans qu'il y ait eu la moindre réflexion pour pourvoir à leur remplacement. Cela aussi, c'est à mettre en place et nous le faisons, et c'est dans l'intérêt des syndicats.

Je le dis tranquillement, c'est un mouvement qui a eu lieu, je ne le méconnais pas, je ne l'ignore pas. Maintenant, nous travaillons pour que les choses se passent le mieux possible dans cette Ville. Je pense que c'est l'intérêt bien compris de tous. Donc, j'entends votre vœu, mais je n'y donnerai pas de suite. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

J'aimerais intervenir sur ce vœu. L'opposition vous a alerté de nombreuses fois sur l'état des services. Le personnel municipal est en souffrance, dans l'incompréhension et l'insatisfaction, voire en colère en raison des méthodes et des modes de fonctionnement de votre gouvernance autoritaire.

En effet, Monsieur le Maire, lors de la campagne, vous aviez envoyé des messages forts en direction du personnel municipal, avec beaucoup de messages rassurants, comme par exemple que vous croyiez aux vertus du dialogue social, et vous y seriez spécialement attentif pour, à la fois, optimiser la qualité du service rendu et



améliorer les conditions de travail des fonctionnaires municipaux. C'est pourquoi ils n'avaient rien à craindre du changement. Les bonnes compétences aux bonnes places, disiez-vous. C'est pour cela qu'ils étaient à l'époque 500 agents en faveur de cette réorganisation.

Maintenant, j'ai plusieurs questions à vous poser, si vous voulez bien les entendre et y répondre.

Comment expliquer cette hémorragie soudaine de personnels, si ce n'est par une dégradation considérable du climat social et des conditions de travail ? Qu'en est-il de la situation de l'absentéisme et des arrêts maladie ? Vous vous êtes sûrement imprégné des conclusions du bilan social, qui sont lourdes ; je pense que vous l'avez reçu. En 2013, 17 163 jours d'absence, contre 18 750 jours d'absences en 2015 ; ce qui représente en 2013. 6,46 %, contre 7,69 % en 2015. N'est-il pas plus urgent de mettre en place le plan de prévention des risques psychosociaux, ce qui aurait dû déjà être fait ? Pouvez-vous nous indiquer où vous en êtes de cette réorganisation ? Nous en sommes déjà à plus d'une dizaine d'organigrammes sans succès. Vous vous êtes appuyé sur les services de Monsieur Philippe Veiler, DGS de Décines. Expliquez-nous comment. Quel rôle avait-il ? Je vous ai demandé de longue date de nous fournir le résultat de son expertise. Tout reste opaque, comme pour tout le reste d'ailleurs. Et, bien sûr, sur les services d'un DGS qui n'en était pas un, M. Olivier Thiais. Voilà le résultat. Pouvez-vous nous dire si oui ou non son retour est prévu à la Ville ou à l'Agglomération ? Et également avoir une vue sur les différents collaborateurs que vous avez. Parce que vous annoncez plusieurs fois en Conseil municipal que vous avez baissé les frais du Cabinet, mais j'aimerais bien connaître le nombre de collaborateurs que vous avez exactement, comme Sylvain Guy ; à savoir quel rôle il joue, quelles missions, pour que l'on puisse avoir une vision des intérêts de la Ville.

Et dernière question, quelles sont vos propositions pour réinstaurer confiance et sérénité dans les services, afin de satisfaire au mieux les administrés ?

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, les choses sont opaques à celui qui ne veut pas voir. Il y a eu un DGS, M. Thiais. Vous avez peut-être dormi, mais il était DGS. Ensuite, vous avez peut-être dormi, mais j'ai annoncé plusieurs fois publiquement, et y compris en Conseil municipal, que la réorganisation était terminée. Elle est terminée. Par contre, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des évolutions. Je pense que la Ville a assez souffert d'avoir stagné pendant des années. Aujourd'hui, ne pas évoluer c'est mourir. Moi, je souhaite adapter le fonctionnement de la municipalité à des tas d'évolutions législatives qui nous imposent d'ailleurs elles-mêmes d'évoluer, mais je souhaite, encore une fois, ne pas subir les choses et être plutôt dans l'anticipation.

En ce qui concerne Philippe Veiler, il est venu travailler un temps à la Ville pour faire l'accompagnement de ce changement et notamment l'accompagnement à ceux qui devenaient managers pour qu'ils puissent avoir un début de formation.

Voilà ce que je souhaitais dire par rapport à cela. Ce n'est pas la peine de fantasmer, comme vous avez l'habitude de le faire. Sur des retours ? Il n'y a pas de

retour. Et si j'estimais qu'il devait revenir, cela passerait par l'avis du Comité technique et il reviendrait, ne vous en déplaise.

Voilà ce que je voulais vous dire. Pour le reste, je ne vais pas prolonger les débats inutilement.

Je voulais simplement vous faire remarquer que le bilan social a été évoqué en Comité technique. Je voulais revenir sur une chose, parce qu'on semble l'oublier. Oui, il y a eu des agents qui ont fait un mouvement de grève, très ciblée, sur une organisation syndicale qui en ce moment manifeste un peu partout. Je le dis, cela ne veut pas dire que je n'entends pas et cela ne veut sûrement pas dire que je ne dialogue pas, puisque je le fais depuis longtemps et que cette réunion était d'ailleurs calée, et ils le savaient. Donc, c'est un peu une grève de posture puisque l'on se voyait dix jours après, pour discuter des mêmes choses. Oui, c'est comme cela.

Ce que je constate, c'est que ce n'est pas la majorité des agents de la Ville. Ce n'est pas la majorité des agents de la ville qui manifestent. Et au contraire, j'en ai rencontré un certain nombre, qui m'ont : « Monsieur le Maire, oui, ce n'est pas facile, mais quand on regarde ce qui se passe ailleurs, finalement, ce n'est peut-être pas si mal, et on m'a demandé de signer une pétition, on m'a demandé de manifester et j'ai refusé ». Il y a encore des agents qui me l'ont dit hier.

Donc, oui, il y a le verre parfois plein, parfois en partie vide. Je regarde les choses, j'essaie de tout regarder. Je ne dis pas, encore une fois, que tout est parfait. L'organisation d'une telle collectivité est très compliquée à gérer, très compliquée à faire évoluer. Avec aussi des évolutions que l'on aimerait voir aller plus vite, que les agents attendent, d'autres que les agents n'attendent pas, et même entre agents ils ne sont pas toujours d'accord, et même entre syndicats, ils ne sont pas toujours d'accord sur les évolutions à mener. Donc, vous voyez, ce n'est pas simple. Celui qui vient en disant, avec une baguette magique : « moi, j'ai la solution », je ne le connais pas.

Donc, nous avons essayé d'avancer, de faire une réforme qui permette de moderniser le fonctionnement de la municipalité ; je le revendique. C'était même indispensable. Il y a peut-être des inconvénients à cela ; il y a sans doute des avantages aussi. Il faut faire la part des choses et moi je le dis, je la mène tranquillement, en dialogue avec les organisations syndicales qui le savent, et qui n'ont pas besoin de manifester pour pouvoir échanger avec moi et discuter même en direct, c'est ce que nous faisons et c'est ce que nous ferons encore, demain.

Voilà ce que je souhaitais dire. François Diot.

M. Diot –

Simplement, pour finir et nous n'allons pas épiloguer. Je ne vais pas reprendre tous les éléments que vous avez apportés dans votre réponse. Mais ce qui m'inquiète, c'est que vous êtes dans le déni de la situation. À vous écouter, il n'y a pas de problème ; ceux qui manifestent sont minoritaires, etc. Je connais cela aussi au niveau national ; il y a une ressemblance troublante. Bref. Il faut, Monsieur le Maire, c'est d'ailleurs l'objet de notre vœu, que vous preniez en compte la situation et les

alertes répétées, d'où qu'elles viennent, que, en tout cas, pour notre part, nous avons formulées.

J'assume tous les termes de ce vœu. Quand je dis « *des méthodes de management brutales* » ; oui. Quand on fait démissionner tous les agents de leur fiche de poste et qu'on les fait repostuler sur un nouvel organigramme, cela les met en concurrence les uns contre les autres, et ce sont des méthodes de management qui ne sont pas celles traditionnelles du public et des collectivités.

Quand on change la serrure du bureau du médecin du travail le matin et qu'elle arrive accueillie par la police municipale et qu'elle doit dégager ses affaires sous escorte policière, j'appelle cela des « *méthodes de management brutales* ».

Ensuite, vous évoquez des propos qui auraient été tenus par Florent Sainte Fare Garnot sur Facebook, cela n'a évidemment aucun rapport avec le vœu que nous avons présenté, ni sur le fond, ni dans les termes. Et ceci dit, vous voyez qu'à un Conseil comme ce soir, où l'on ne refait pas la campagne de 2014, cela se passe tout de suite mieux. Donc, laissez ce qui s'écrit sur Facebook de côté ; parlons du fond et de ce que l'on discute dans cette enceinte-ci.

Dernière chose, le vœu vous demande simplement, Monsieur le Maire, que demain, lors de cette réunion, qui, d'après ce que vous dites, était prévue, ceci dit, pourquoi les CTP précédents ont tous été annulés. Il y avait un CTP hier ; annulé sans raison. Très bien, si elle était programmée ; dont acte. Mais visiblement, l'ordre du jour a changé depuis. Nous demandons que l'ordre du jour de cette réunion soit le plus large possible et que l'équipe municipale entende les doléances, les propositions qui seront faites par les représentants du personnel ; et d'après ce que je sais, ce n'est pas que la CGT qui vous rencontre demain.

M. le Maire –

C'est bien ce que je dis, Monsieur Diot. Ce n'était que la CGT qui manifestait. Donc la réunion du 29 juin, ce n'est pas à la demande de la CGT, puisque je rencontre tout le monde et que c'était prévu depuis longtemps. Vous êtes mal renseigné.

L'ordre du jour porte principalement sur ce qui a été demandé lors de la grève et sur lequel nous échangeons, et les représentants syndicaux le savent pertinemment.

Je suis désolé, là-dessus vous n'avez pas raison ; vous racontez des mensonges. Et vous interprétez, en disant « parce que l'on a manifesté, on a rendez-vous le 29 juin ». C'est faux. Je dis bien ce que je veux, comme vous, vous dites ce que vous voulez, et je l'ai dit dès le début de mon mandat, tout ce qui sera sur Facebook, je le dénoncerai ; c'est trop facile. C'est de la lâcheté.

M. Diot –

Dites-le à l'intéressé.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot fait partie de ce Conseil municipal et quand je vois qu'il ose mettre sur son Facebook, à 17 h 39, je ne sais pas quel jour : « *Les projets qui sortent sont ceux engagés, la rue du 14 juillet* », mais de qui se moque-t-on ? De qui se moque-t-on ? Le projet de la rue du 14 juillet, c'est le nôtre. Donc, j'aime bien

dire les choses. Et voyez, je regrette qu'il ne soit pas là, parce que je lui aurais dit en face.

M. Diot – Vous refaites la campagne de 2014, même quand il n'est pas là.

M. le Maire – Ce n'est pas mon habitude de le dire dans le dos. Mais j'ai bien le droit d'évoquer ce que je veux ; vous élargissez largement le débat, je le fais aussi. Cela me fait doucement rigoler quand je vois la préconisation de M. Sainte Fare Garnot qui fait partie de votre groupe, de lancer un grand Plan Centre-Ville. Mais qu'a-t-il attendu quatre ans pour ne pas le faire ! Soyons sérieux. Je dirai tout haut ce que l'on dit tout bas. Sur Facebook, je l'ai déjà dit à Patrice Corde et je continuerai.

Maintenant, je ne suis pas dans le déni. Et j'ai dit tout à l'heure que j'entendais. Je ne suis, ni dans le mépris, ni dans le déni ; j'entends. Il y a des gens qui viennent manifester, je les écoute. Je suis quelqu'un d'écoute et de décision aussi. Mais d'écoute. Mais pour bien décider, il faut écouter.

Arrêtez de me parler d'alerte ou de choses comme cela ; on dirait que c'est une catastrophe nucléaire depuis deux ans. Arrêtez de dire que vous nous alertez ; ou c'est Monsieur Lagrib en permanence. Vous nous alertez de quoi ? Je n'ai pas besoin d'être alerté, puisque je rencontre les organisations syndicales. Très souvent, après les Comités techniques, je prends le temps d'échanger en direct avec eux.

M. Diot – Tout va bien.

M. le Maire – Non, tout ne va pas bien. Vous m'avez mal écouté. J'ai dit que tout n'était pas parfait. Rien ne sera jamais parfait, dans cette collectivité. Rien ne l'était avant. Il faut y tendre. Il faut améliorer. Il faut corriger. Il faut entendre. Et il faut faire ce qui est raisonnable aussi. Si j'ai des représentants syndicaux qui sont conscients de la situation y compris sur l'aspect financier, les ressources humaines aujourd'hui sont devenues véritablement un enjeu, pour la survie des collectivités. Cela ne veut pas dire que cela se fasse au détriment des agents, mais cela veut dire aussi qu'il y a des pratiques qui ne sont plus possibles et qui ne sont pas pratiquées ailleurs. Il faut donc réfléchir à tout cela.

Ensuite, quand vous osez dire que j'ai demandé à tout le monde de démissionner, c'est quoi ce mensonge ? Vous ne connaissez pas le statut des agents ?

M. Diot – Démissionner de la fiche de poste.

M. le Maire – Il a été proposé à ceux qui le souhaitaient de se repositionner. Et si plus de 500 agents l'ont demandé, c'est qu'ils avaient peut-être des envies, c'est qu'ils n'étaient peut-être pas bien à leur poste, placés par l'équipe d'avant, par exemple ? C'est une question que vous pouvez peut-être vous poser. C'est peut-être aussi à vous parfois d'écouter. Et donc, cette réorganisation n'a pas eu que des effets néfastes. Il y a certains agents que je croise régulièrement qui sont fort contents de leur évolution. Et d'autres qui s'en plaignent. Et puis, on n'a pas la même vision des choses entre

agents et entre syndicats. Vous le savez bien et je ne vous apprends rien. Mais je ne vous laisserai pas dire n'importe quoi. Je n'accepte pas le terme « *brutales* », qui est un terme qui a une définition très propre ; soit vous avez des éléments, et à ce moment-là, si c'est brutal, je vous conseille même de déposer des plaintes pénales, parce que le droit du travail le permet. Si ce n'est pas le cas, on n'utilise pas des termes qui sont inappropriés. Je m'y opposerai toujours, parce que, pour moi, les mots ont leur importance. Je reviendrai en détail, y compris sur la serrure du médecin.

Vous dites, Monsieur Diot, que j'ai empêché le médecin de la Ville de Nevers de rentrer dans ses locaux. C'est faux ; elle n'était plus médecin depuis la veille. Et j'ai fait mon rôle de maire en interdisant à un tiers qui était devenu un étranger à la Ville de Nevers d'avoir accès aux dossiers médicaux des agents. Que m'auriez-vous dit si cela avait été l'inverse et qu'elle soit partie en pénétrant et en repartant avec les dossiers médicaux des agents ? Que je n'aurai pas rempli mon rôle de maire ! C'est son souhait. Elle a voulu rentrer dans un bras de fer. J'ai fait ce que j'ai pensé devoir faire pour défendre aussi l'intérêt du secret médical concernant les agents de notre Ville. Pour moi cela a une importance, le secret professionnel ; j'y tiens particulièrement.

- M. Diot – Si je comprends bien, vous défendez le secret médical contre les médecins ?
- M. le Maire – Oui, tout à fait. Mais attendez, le secret médical n'est pas absolu. Nous avons un membre du Conseil de l'Ordre ici qui pourra vous le dire. Je connais le secret professionnel de l'avocat, mais le secret médical, il n'est pas pour tous les médecins. Monsieur Cordier, si vous voulez nous éclairer.
- M. Cordier – Pour repréciser la situation, Monsieur Diot, c'est vraiment un combat d'arrière-garde, je dirais.
- Cet agent ne fait plus partie de la mairie. Je ne vois pas pourquoi à titre de médecin elle rentrerait dans son bureau médical. Elle ne fait plus partie de la mairie ; donc elle n'a plus à avoir accès aux dossiers des agents employés à la mairie. Point final.
- Elle voulait également démissionner. Je ne vois vraiment pas où est le problème. Vous n'avez que des informations fausses. C'est vraiment extrêmement désagréable.
- M. le Maire – Oui, j'ai oublié de le dire ; j'avais reçu un mail avec le contenu de sa démission. Monsieur Lagrib, pour finir, et puis nous allons tous nous quitter.
- M. Lagrib – Pour terminer. Vous dites que ce phénomène n'est pas répandu, que vous avez rencontré des agents. Nous ne rencontrons pas les mêmes agents, *a priori*. Je vous rappelle qu'une pétition a été signée par plus de 400 agents et qu'il y a eu une grève derrière, en très peu de temps.
- Je pense que le bilan social, vous ne voulez pas en parler, mais il est beaucoup plus lourd que les années précédentes. Si on faisait le bilan Avant/Après, on verrait bien que le bilan social est beaucoup plus lourd. Prenez-en des conclusions.

Vous n'avez pas répondu à la question sur les collaborateurs, pour savoir qui travaille à la Ville, dont Sylvain Guy. Je vous ai posé la question ; si vous pouviez nous apporter quelques informations.

- M. le Maire – Sylvain Guy est un conseiller communication, auquel nous commandons des prestations en toute transparence.
- M. Lagrib – C'est un collaborateur ?
- M. le Maire – Ce n'est pas un collaborateur, c'est un prestataire. C'est différent. Faites une étude juridique, vous aurez la réponse.
- M. Lagrib – Merci de la précision. Les agents ne se sont pas tous venus, pour une raison toute simple, c'est qu'ils ont peur. C'est quand même leur travail. Vous rencontrez des agents ; on en rencontre d'autres.
- M. le Maire – Quand je les vois, ils partent en courant, tellement ils ont peur.
- M. Lagrib – Ils viennent dans votre bureau, et c'est vous qui partez en courant, parce que vous ne les avez pas accueillis.
- M. le Maire – Ce n'est pas mon style. Je cours, mais pas en fuyant. Allez, Monsieur Lagrib, vos remarques personnelles n'intéressent personne.
- Si vous avez des remarques sur la motion à titre politique, nous voulons bien les entendre. Sinon, c'est inutile.
- M. Lagrib – Je réponds aux différentes interventions. En termes de dialogue, nous avons évoqué la situation du médecin du travail. Vous avez indiqué que la raison qui vous avait conduit à changer la serrure de sa porte, cela avait été de protéger les dossiers. C'est bien de cela qu'il est question. Comme il a été rappelé, elle est médecin.
- Vous supposez, encore une fois. Mais elle aurait pu récupérer des affaires personnelles ou autres. Votre objectif, c'était de protéger des dossiers, dites-vous, mais...
- M. le Maire – Monsieur Lagrib, s'il vous plaît, je vous demande de vous reconcentrer. Je le redis, un médecin de l'hôpital de Nevers, par exemple, que je connais un peu, n'a pas accès aux dossiers médicaux des agents de la Ville de Nevers, par exemple. Pourtant, il est médecin.
- M. Lagrib – Il est médecin.
- M. le Maire – Il n'a pas le droit.
- M. Lagrib – Il a un droit de...

M. le Maire – Mais vous ignorez tout de la déontologie médicale, Monsieur Lagrib. Arrêtez de donner des leçons quand vous ne savez pas. Un médecin tiers n'a pas accès aux dossiers médicaux des agents de la Ville et c'est mon rôle d'y veiller.

Sur le coût du Cabinet du Maire, nous sommes arrivés le 1<sup>er</sup> avril 2014 ; il était de 750 000 €. Au 1<sup>er</sup> avril 2015, il était de 325 000 €, réduit de moitié. Nous en avons déjà parlé, mais si vous voulez le remettre en avant, cela ne me dérange pas. J'ai souhaité effectivement montrer l'exemple, pour inciter aussi l'ensemble des directions à trouver des pistes d'économies qui nous étaient demandées.

Nathalie Charvy voulait s'exprimer.

Mme Charvy – Pour abonder dans le sens de mon collègue François Diot, je lisais dans le *Nevers ça me botte* de février 2016 : « *En parallèle de la réorganisation des services, un audit de fond est mené en interne afin de mesurer et d'optimiser l'efficacité de chaque service, aux fins d'ajuster en permanence...* ». « Optimiser », « efficacité », vous savez bien qu'efficacité, cela veut dire faire plus avec moins de personnel et de matériel. Ce que je veux dire par là, c'est que, quand même, les termes utilisés viennent dire des méthodes sinon brutales, en tout cas, des méthodes de marketing que je ne partage pas.

Je voudrais terminer par une dernière remarque de forme.

Je rentre dans le débat de la campagne 2014. Votre campagne a reposé aussi sur Facebook et certaines personnes masquées qui venaient tenir des propos assez incorrects. Et vous savez, cela me dérange beaucoup que l'on convoque Facebook dans cette enceinte. Je crois que ce n'est pas le lieu. Nous sommes dans un Conseil municipal et je crois que nous ne devrions pas en parler. C'est une invitation que je vous fais.

M. le Maire – Je n'y répondrai pas et je l'ai dit dès le début. C'est comme un membre du Conseil municipal qui ne s'est même pas rendu compte, et il l'a reconnu, je ne vais pas le citer, il n'est pas là, qui avait reconnu qu'il était allé trop loin dans ses propos. Et moi, cela me dérange. Cela me dérange, parce que moi je ne pratique pas. Mais je suis désolé, ceux qui se lâchent sur Facebook, *a fortiori* quand ils sont élus, ils en assumeront les conséquences. J'ai annoncé la couleur et je continuerai de le faire, parce que c'est un moyen pour moi de répondre. Et un peu plus courageux que de se cacher derrière un écran pour dire n'importe quoi.

Et sur le reste, je ne partage pas votre point de vue. La réorganisation a été menée. Philippe Laroy et son service mènent un certain nombre d'analyses et d'audits sur des pistes de réflexion, d'évolution. Je sais que vous préférez les termes littéraires aux termes techniques, moi aussi. Mais l'efficacité, etc., c'est aussi dans le discours des collectivités et c'est surtout une obligation.

Je rappelle, je ne sais pas comment vous le faire comprendre, que nous avons un 1,5 M€ en moins depuis deux ans, par an, et que cela ne s'est jamais vu et que cela a forcément des répercussions. Ou alors nous sommes de doux rêveurs et nous allons dans le mur.

Il faut donc essayer de réfléchir intelligemment. Je ne souhaite pas, contrairement à ce que j'ai pu entendre ici et là, que les agents seraient des curseurs. Simplement, il faut réfléchir à une politique de ressources humaines qui puisse pérenniser, pérenniser l'action publique ; pérenniser les services. Cela passera pour certains par la mutualisation, c'est nécessaire, c'est même souhaitable. Cela passera pour d'autres par des services non mutualisés, et cela il faut l'expliquer aux agents qui pour certains ont peut-être envie d'être mutualisés et ne le seront pas. Mais, par contre, cela implique une consolidation. Nous ne le faisons pas pour nous. Nous le faisons pour le Nevers de demain, pour qu'il y ait une Ville qui soit en capacité, avec ses agents, en proportion de ses habitants, et on a vu tout à l'heure, j'espère que l'on en reprendra, mais ce n'est pas de gaîté de cœur, certains choix. Et, en même temps, je pense que je suis en lien avec les agents. Je ne suis pas, encore une fois, sourd, et je sais très bien que tout n'est pas parfait. Je n'ai pas cette prétention. Ce qui n'est pas parfait, nous allons essayer de l'améliorer. Mais il y a aussi des changements qui sont nécessaires par rapport à de mauvaises habitudes, ou d'anciennes pratiques, qui ne sont plus concevables aujourd'hui et surtout plus acceptables, pas par moi, mais par la Ville de Nevers et son budget. Xavier Morel, et nous allons nous quitter là.

M. Morel – Pour répondre à Monsieur Mohamed Lagrib, pour sa question, la baisse du budget de l'Etat nous a obligés à baisser tous les budgets, et notamment celui des événements, puisque nous sommes passés de 537 000 € en 2015 à 506 000 € en 2016.

M. le Maire – Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil municipal, qui, sauf changement, se tiendra le 27 septembre, au même endroit à la même heure. D'ici là, je vous souhaite un bel été, et pour ceux qui ont la chance d'en prendre, de bonnes vacances. La séance est levée. Merci.

Je vous souhaite une bonne nuit. La séance est levée.

*M. le Maire lève la séance à 22 h 40.*

Les secrétaires de séance

Le Maire

*Denis Thuriot*

*Michel Suet*



*Nathalie Charvy*